

Bassin Rhône-Méditerranée

AVANT-PROJET DE PROGRAMME DE MESURES

Commissions géographiques
Septembre - octobre 2007

Nota bene : les deux niveaux de "grisé" qui apparaissent dans certains tableaux n'ont pas de signification particulière, étant uniquement dus à un problème d'impression.

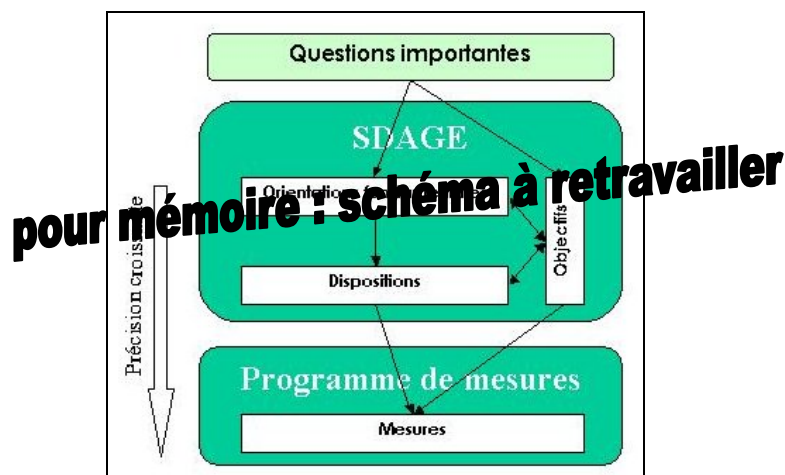
1 – INTRODUCTION	p.5	Orientation Fondamentale 6 : PRESERVER ET REDEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES	p.25
1.1 – Qu'est-ce que le programme de mesures ?		A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	p.25
1.2 – A qui s'adresse le programme de mesures ?		B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides	p.29
1.3 – Les modalités d'élaboration du programme de mesures		C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	p.33
1.4 – La structure de l'avant-projet de programme de mesures		Orientation Fondamentale 7 : ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE ET EN ANTICIPANT L'AVENIR	p.35
2 – LE SOCLE REGLEMENTAIRE NATIONAL	p.7	Orientation Fondamentale 8 : GERER LE RISQUE D'INONDATION EN PRENANT EN COMPTE LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU	p.37
Mesures appliquées ou devant être appliquées dans le cadre d'engagements communautaires préexistants		3.2 – La territorialisation des mesures	p.39
3- LA BOITE A OUTILS THEMATIQUE	p.9	<i>principaux problèmes ; mesures actées ou en cours d'application ; mesures complémentaires à mettre en œuvre par sous bassin et masse d'eau souterraine</i>	
3.1 – Les mesures par thème : enjeux et stratégie de bassin, mesures (=actions) à mettre en œuvre, le programme de mesures en résumé	p.9	1/ Saône amont	p.39
Orientation Fondamentale 1 : PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE	p.9	2/ Doubs	p.49
Orientation Fondamentale 2 : CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF DE NON DEGRADATION DES MILIEUX	p.9	3/ Bourgogne et Beaujolais	p.55
Orientation Fondamentale 3 : INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LA MISE ŒUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	p.10	4/ Bresse, Dombes et val de Saône	p.61
Orientation Fondamentale 4 : ORGANISER LA SYNERGIE DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE VERITABLES PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	p.11	5/ Haut Rhône et vallée de l'Ain	p.65
Orientation Fondamentale 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT DELIBEREMENT L'ACCENT SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA SANTE	p.13	6/ Alpes du nord	p.69
A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	p.13	7/ Vallée du Rhône	p.75
B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	p.15	8/ Zone d'activité de Lyon – nord Isère	p.77
C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	p.17	9/ Isère amont	p.83
D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	p.21	10/ Isère aval et bas Dauphiné	p.87
E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	p.23	11/ Rive gauche du Rhône aval	p.93
		12/ Haute Durance	p.97
		13/ Durance, Crau et Camargue	p.99
		14/ Rive droite du Rhône aval	p.109
		15/ Côtiers est et littoral	p.115
		16/ Zone d'activité de Marseille – Toulon et littoral	p.121
		17/ Côtiers ouest, lagunes et littoral	p.127

1 – INTRODUCTION

1.1 – Qu'est-ce que le programme de mesures ?

Le programme de mesures¹, adopté par le préfet coordonnateur de bassin, recense les actions clés dont la mise en œuvre est nécessaire pendant la période 2010-2015 pour l'atteinte des objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), en complément des dispositifs nationaux. Ces mesures, qu'elles relèvent de dispositifs réglementaires, financiers ou contractuels, répondent aux problèmes principaux qui se posent à l'échelle des territoires du bassin et s'appuient sur les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE. Le programme de mesures n'a ainsi pas vocation à répertorier de façon exhaustive toutes les actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'eau. Sa réussite reste cependant conditionnée par la mise en œuvre effective des réglementations nationales et européennes.

Articulation entre le SDAGE et le programme de mesures



Le déploiement du programme de mesures à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée est orienté par la stratégie du SDAGE qui définit des priorités pour l'action à l'échelle du bassin et s'inscrit dans la continuité des actions entreprises en application du SDAGE précédent.

¹ En application de l'article L.212-2-1 du code de l'environnement transposant les dispositions de la directive 2000/60/CE et de l'article 19 du décret 2005-475 du 16 mai 2005.

1.2 – A qui s'adresse le programme de mesures ?

Le programme de mesures s'adresse à l'ensemble des services des ministères concernés par l'eau dans leur politique sectorielle et en particulier les services en charge de la police de l'eau, lesquels devront intégrer ces mesures à leurs plans d'actions, à l'agence de l'eau, aux collectivités territoriales, aux structures de gestion locale porteuses de démarches locales (SAGE, contrats de milieux) d'une manière générale à tous les acteurs de l'eau, institutionnels ou non, du bassin Rhône-Méditerranée.

Le programme de mesures, par son approche territorialisée, fixe le cadre de la politique locale de l'eau. Les acteurs locaux l'appliquent en apportant les précisions opérationnelles quant à la nature exacte des actions, aux maîtres d'ouvrages, aux modalités de financement et aux échéances précises de mise en œuvre. Ce travail de programmation doit être achevé avant la fin 2012, date limite fixée par la directive cadre sur l'eau pour rendre les mesures opérationnelles.

Dans ce dispositif, les services de l'Etat ont obligation de mettre en œuvre toutes les mesures régaliennes, devront prendre les prescriptions nécessaires à la réalisation des autres actions répertoriées et devront contribuer au suivi du programme de mesures.

1.3 – Les modalités d'élaboration du programme de mesures

Complément à rédiger : brève description du dispositif d'élaboration avec les acteurs, notion de mesure (intitulé, précision), méthode d'identification.

1.4 – La structure de l'avant-projet de programme de mesures

Le programme de mesures est structuré en trois parties qui présentent successivement le socle réglementaire national sur lequel il s'appuie, la boîte à outils thématique qui décrit les mesures permettant de répondre aux problématiques qui se posent à l'échelle du bassin et enfin une répartition territoriale des actions à mener à l'échelle des différents sous-bassins versants.

- Le socle réglementaire national : les mesures de base

Ce sont les mesures ou dispositifs de niveau national à mettre en œuvre en application des directives européennes référencées à l'article 11.3 de la directive cadre sur l'eau. Ces mesures et dispositifs s'imposent de facto à la politique de l'eau du bassin et sont un pré-requis nécessaire à la réussite du programme de mesures de bassin, lequel s'inscrit en complément.

- **La boîte à outils thématique : les mesures complémentaires par thème**

Ce chapitre énumère les mesures-clefs qui ont été retenues pour résoudre les problèmes recensés dans le bassin Rhône-Méditerranée. Ces mesures sont classées par problématique ce qui permet une entrée par orientation fondamentale du SDAGE. Le lien fonctionnel entre SDAGE et programme est ainsi matérialisé. Les objectifs et attendus du SDAGE sont rappelés pour chaque orientation fondamentale ou chapitre de celle-ci. Chaque mesure est accompagnée notamment par un code, une mention sur la maîtrise d'ouvrage et les sources de financements mobilisables.

Les orientations fondamentales 1, 2 et 3 sont des orientations transversales. Elles énoncent des principes d'action devant s'appliquer de façon générique dans la mise en œuvre des diverses mesures concrètes prévues au titre des autres orientations fondamentales, par essence plus thématiques. De ce fait, aucune mesure spécifique ne leur est directement rattachée.

- **La territorialisation des mesures : les mesures par territoire**

Ce chapitre liste sous forme de tableaux, par territoire SDAGE et par sous-bassin versant ou masse d'eau souterraine, les mesures de la boîte à outil thématique retenues pour répondre aux problèmes identifiés localement. Ces tableaux sont précédés d'un rappel sous une forme synthétique des mesures d'ores et déjà actées localement et dont la mise en œuvre est prévue avant 2010. La mise en œuvre effective de ces mesures actées avant l'entrée en vigueur du SDAGE révisé est, à l'image du socle réglementaire national, un pré requis nécessaire à la réussite du programme de mesures.

2 – LE SOCLE REGLEMENTAIRE NATIONAL

Intégration à venir du tableau commun à tous les bassins établi par la Direction de l'eau

3. LA BOITE A OUTILS THEMATIQUE

3.1 – Les mesures complémentaires par thème

ORIENTATION FONDAMENTALE 1 : PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin

Le SDAGE doit inciter à mettre davantage l'accent sur la **prévention**, afin d'anticiper les problèmes à venir.

Ce principe doit donc **privilégier les actions à la source**, moins coûteuses et plus efficaces sur le long terme que les actions curatives.

Il apparaît également indispensable qu'une politique de prévention s'intéresse à tous les domaines qui touchent celui de l'eau plus ou moins directement, tels que l'énergie, les déchets, les transports, l'aménagement du territoire, le réchauffement climatique...

Les interventions doivent donc déborder des contours conventionnels et toucher de nouvelles cibles.

En terme de moyens, beaucoup d'idées pertinentes (programmes d'action, outils d'incitation économique...) doivent s'ancrer largement dans le quotidien. De même qu'il faut développer les approches prospectives prenant en compte les diverses variables naturelles, sociales et économiques pour enrichir la démarche de prévention, soutenue par une politique de sensibilisation renforcée.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

ORIENTATION FONDAMENTALE 2 : CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF DE NON DEGRADATION DES MILIEUX

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin

La non dégradation de l'état des milieux aquatique est un objectif environnemental majeur de la directive cadre sur l'eau (art.4.1) et devient un principe sur lequel repose la gestion équilibrée et durable des milieux et de la ressource, **en synergie avec les principes de prévention** (OF n°1), **de préservation et de précaution** (Charte de l'environnement, art.2 et 5).

Le déclassement d'une masse d'eau n'est donc pas possible (sauf sous certaines conditions détaillées dans l'art.4.6 de la DC Eau).

La stratégie générale relève de l'ensemble des orientations

fondamentales du SDAGE qui contribuent, au travers de leurs dispositions, à la non dégradation.

Les actions s'appuient également sur les éléments de connaissance apportés par le programme de surveillance du bassin et le réseau de sites de référence.

Malgré le risque de compromettre l'atteinte du bon état pour certaines masses d'eau, les grands projets relevant de l'intérêt général sont pris en compte par la directive qui admet des exceptions. La liste des projets est établie par le préfet coordonnateur de bassin et incluse dans le SDAGE ; ceux-ci ne sont cependant pas exempts de mettre en œuvre **toutes mesures nécessaires à la réduction voire à la compensation des impacts sur les milieux**.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

ORIENTATION FONDAMENTALE 3 : INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin

La directive cadre privilégie une **approche plus globale**, intégrant les trois dimensions du **développement durable** - sociale, économique et environnementale -, à laquelle adhère la majorité des acteurs.

Le projet environnemental étant ambitieux, se pose bien entendu la question de la faisabilité économique et de l'acceptabilité sociale.

Aussi il importe d'établir **un plan de gestion qui prenne en compte les réalités économiques et sociales du bassin**.

Il s'agit donc d'examiner la capacité contributive des acteurs à supporter les coûts nécessaires à l'atteinte des objectifs, d'évaluer également les bénéfices attendus et coûts évités, et bien sûr d'intégrer une **vision à long terme** sur l'évolution socio-économique du bassin.

Dans ce cadre, le SDAGE incite au développement de stratégies de financement optimisées privilégiant les **synergies entre les différents acteurs**.

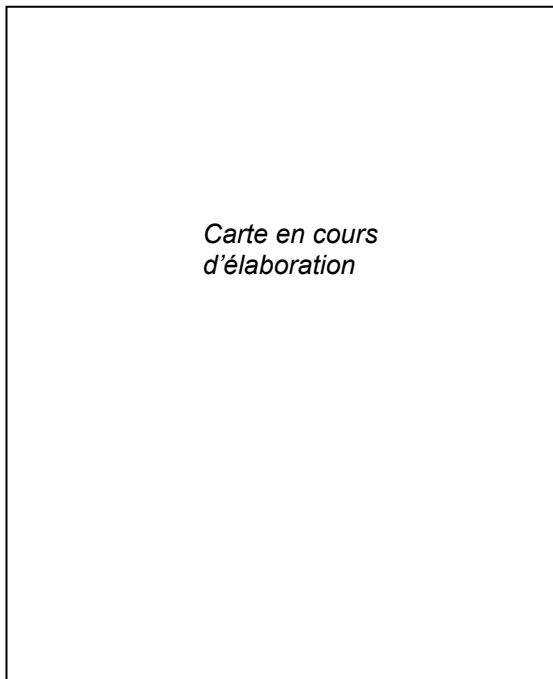
En outre, il est opportun que la politique de l'eau étayée d'une analyse socio-économique approfondie se développe plus systématiquement à des niveaux de projets locaux.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

ORIENTATION FONDAMENTALE 4 : ORGANISER LA SYNERGIE DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE VÉRITABLES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



Le bassin est couvert à environ **70%** par des démarches de **gestion locale** de l'eau par bassin versant.

Il est aussi marqué par un développement de l'urbanisation et d'activités économiques générant des impacts importants sur les milieux aquatiques, parfois même irréversibles.

La cohérence entre les démarches d'aménagement du territoire et les politiques locales de l'eau apparaît donc comme étant un enjeu essentiel qui nécessite le renforcement de la **concertation entre les acteurs** de l'eau et hors eau, ainsi que le développement d'une **vision prospective** sur le plan socio-économique.

Ainsi, dans l'objectif de mettre en œuvre la gestion équilibrée de la ressource en eau et d'assurer la protection des milieux, il importe que les politiques d'aménagement du territoire et les projets prennent en compte **le plus en amont possible les enjeux liés à l'eau** et que les documents d'urbanisme notamment intègrent les préconisations du SDAGE (occupation des bassins versants, espaces de fonctionnalité des milieux...).

Enfin, le SDAGE invite à rechercher la **cohérence entre les financements publics** dans les domaines de l'eau et hors eau.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé :

En cours de rédaction

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
1A05	Développer le champ d'action des contrats : - à tous les problèmes du bassin versant - à tous les milieux	Inscrire dans la durée les organismes politiques de concertation (CLE, Comités de rivières)		Collectivité locale	
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	- Mettre en place une démarche de gestion concertée sur le BV - Mettre en place des démarches locales de gestion sur les secteurs identifiés à enjeux - Développer un partenariat local transfrontalier - Mettre en place une gestion délocalisée du DPM (Domaine Public Maritime) - Mettre en place une structure de gestion et une équipe d'animation - Améliorer l'organisation des acteurs de l'eau - Trouver une structure porteuse - S'appuyer sur des démarches ou structures en place autres que les SAGE et contrats		Collectivité locale	
1A18	Renforcer les moyens humains de la structure d'animation			Collectivité locale	
2A12	Faire participer au sein des instances de pilotage des démarches eau des acteurs de l'aménagement et réciproquement			Collectivité locale	
2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière			Département, SAFER, Collectivité locale	

ORIENTATION FONDAMENTALE 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT DELIBEREMENT L'ACCENT SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA SANTE

A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin

*Carte en cours
d'élaboration*

Depuis une dizaine d'années, **des progrès ont été réalisés en matière d'assainissement collectif et industriel** (grâce aux réglementations ERU et ICPE), ainsi qu'une réduction significative des flux polluants rejetés par les élevages. La pollution oxydable n'apparaît donc plus aujourd'hui, à l'échelle du bassin, comme un enjeu de même niveau que la pollution toxique.

Les efforts doivent cependant être poursuivis face à la croissance démographique, au développement touristique et urbain, et au retard dans la mise en conformité de grandes collectivités du bassin vis-à-vis de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU).

La stratégie générale du SDAGE tient donc compte des progrès qui seront accomplis dans la lutte contre la pollution domestique d'ici 2015, dans le cadre de la directive ERU.

Des **mesures complémentaires** sont définies et adaptées **pour les milieux fragiles ou subissant de fortes pressions**, pouvant en outre bénéficier de reports de délai.

Le SDAGE définit également des mesures visant les principales activités accidentogènes et les bassins versants particulièrement vulnérables aux pollutions accidentelles.

Enfin, dans le cadre du maintien du bon état, le SDAGE fixe des orientations devant **pérenniser les acquis épuratoires** en abordant la question de l'exploitation des ouvrages et du financement de leur renouvellement.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

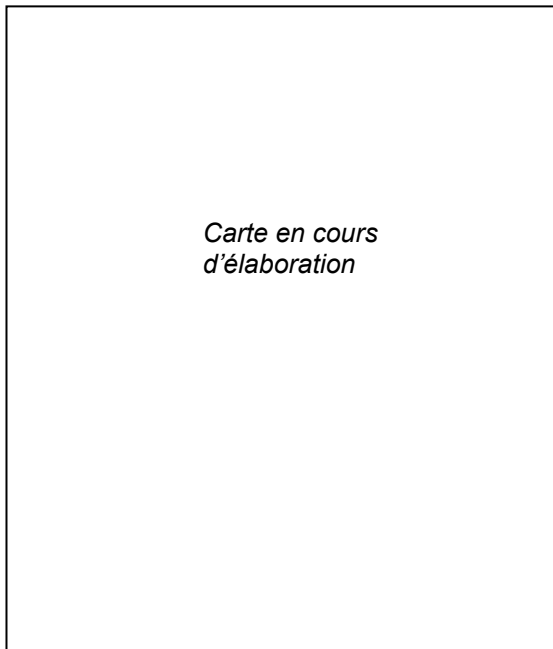
En cours de rédaction

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
5B17	Mettre en place un traitement plus poussé	Mesure allant au-delà des obligations de la mise aux normes de l'assainissement, en vigueur, concernant l'azote, le phosphore, la microbiologie, pour atteindre le bon état dans certaines situations. Cette mesure peut consister en la mise en place de dispositifs d'épuration alternatifs aux filières classiques (filtres plantés de roseaux, zones tampons).			
5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter, pour les zones identifiées prioritaires, à la réalisation d'un schéma d'assainissement pluvial et à le retranscrire dans les documents d'urbanisme - Définir des zones prioritaires pour la lutte contre la pollution pluviale - Intégrer la maîtrise de la qualité des eaux pluviales dans les programmes d'assainissement - Entretien et améliorer le réseau pluvial - Définir le risque toxique dû à la pollution pluviale - Création ou redimensionnement de bassins tampon d'orage / ouvrages de stockage - Autosurveillance sur les déversoirs d'orage - Mettre en place des systèmes de traitement ou au moins de décantation avant rejet des eaux pluviales collectées 		Collectivité locale	
5E11	Définir un plan de gestion des macrodéchets	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de gestion des macrodéchets - Informer, éduquer et sensibiliser les acteurs littoraux - Améliorer la gestion des déchets conchyliques 			
5E14	Mettre en place des pratiques d'exploitation pour l'aquaculture ou la conchyliculture respectueuses du fonctionnement écologique du milieu			Exploitant aquacole	
5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires			Propriétaire – gestionnaire de cave, Industriel	
5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges			Collectivité locale	
5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins)	<ul style="list-style-type: none"> - Raccorder les mas conchyliques au réseau d'eaux usées - Gestion des zones cabanisées - Valoriser les connaissances sur les besoins d'épuration spécifiques aux milieux particuliers du bassin 		Collectivité locale	
5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration	S'intéresser au bon positionnement du point de rejet à l'aval des STEP		Collectivité locale	
5B27	Favoriser les capacités d'auto-épuration ou de dilution du milieu récepteur				
5B30	Réaliser un diagnostic des impacts de l'assainissement autonome	Développer les connaissances liées aux enjeux en matière d'assainissement autonome		Collectivité locale	

B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



Bien qu'une baisse sensible des teneurs en phosphore ait été constatée, les objectifs du précédent SDAGE n'ont pas été atteints et **l'eutrophisation persiste encore sur l'ensemble du bassin**, posant des problèmes aigus sur certains milieux.

En dégradant la biodiversité et les usages, l'eutrophisation revêt donc **des enjeux multiples** : écologiques, sanitaires et économiques, nécessitant des interventions diverses.

La stratégie du SDAGE concernant l'eutrophisation consiste à :

- privilégier les interventions à **la source** ;
- intervenir à **l'échelle du bassin versant**, de façon coordonnée sur les différentes sources de pollution ;
- s'appuyer sur une **meilleure connaissance** des mécanismes de l'eutrophisation.

Le **1^{er} plan de gestion** devrait permettre de **résoudre ces problèmes pour une part des masses d'eau concernées** par les pollutions azotées et phosphorées en vue de l'atteinte du bon état.

Pour les autres masses d'eau qui pourraient ne pas atteindre le bon état en 2015 ; le **1^{er} plan de gestion** devra initier la mise en place d'actions appropriées.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

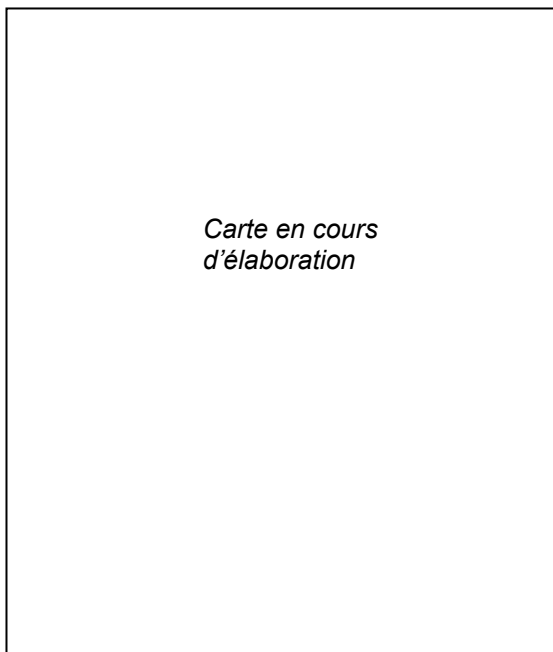
4/ Les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

<i>Code</i>	<i>Mesures</i>	<i>Commentaires – Précisions</i>	<i>Nature</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Financements</i>
5B03	Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation	Evaluer le poids respectif des apports d'élevages en N et P par rapport à la pollution domestique		Collectivité locale	
5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)	Planter des Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate		Exploitant agricole	
5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériels d'épandage des déjections animales performants par les exploitations - Supprimer les rejets de serres hors-sol dans le milieu - Gérer l'irrigation en fonction des apports de fertilisation 		Exploitant agricole	
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les exploitations de capacités de stockage des effluents d'élevage suffisantes et étanches - Maîtrise des effluents d'élevage produits par les exploitations agricoles 		Exploitant agricole	

Nota : Dans certains sous bassins ou masses d'eau souterraine une ou plusieurs mesures du présent volet peuvent être substituées ou complétées par la mesure 5F32 "Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles" mentionnée ici dans le volet E "eau et santé".

C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



Malgré des avancées depuis le SDAGE de 1996 en terme de connaissance et de stratégie d'action, la lutte contre les substances toxiques n'est pas à la hauteur des enjeux sanitaires, économiques et environnementaux qu'elle revêt.

Il devient alors urgent d'engager des actions concrètes pour réduire ces contaminations qui concernent de nombreux acteurs.

Les actions à mettre en œuvre au cours du 1^{er} plan de gestion poursuivent deux objectifs :

- un objectif environnemental général visant l'atteinte du bon état chimique ;
- un objectif de suppression ou de réduction des rejets pour 41 substances.

La réduction des émissions doit s'organiser autour de :

- la recherche de démarches collectives territoriales ou par agglomération ;
- une synergie renforcée entre action réglementaire et interventions financières ;
- une meilleure connaissance des sources des différentes substances.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

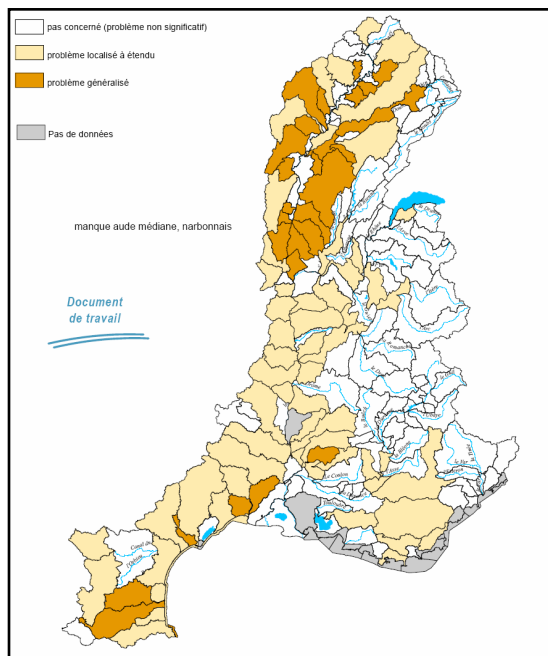
4/ Les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre les pollutions par les substances dangereuses

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des usages par substances - Analyses de rejets ponctuels à effectuer régulièrement - Acquisition de connaissance sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) Cette mesure s'accompagne d'analyses sur les substances.		Collectivité locale	
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des sites et sols pollués ayant un impact sur le milieu - Recherche de techniques innovantes de traitement pour les substances prioritaires et pertinentes 		Collectivité locale, Industriel	
5A23	Développer des techniques alternatives au traitement du bois	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionner les aides à la collecte et au traitement des déchets à la mise en place pérenne de bonnes pratiques - Recherche de substitut pour les substances prioritaires et pertinentes 		Industriel	
5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les prescriptions réglementaires aux établissements industriels au contexte local - Revoir les règlements d'assainissement 		Etat, Collectivité locale	
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	Créer des cellules d'appui pour aider à la mise en place de convention de raccordement		Collectivité locale	
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux contrôler le respect des conventions de raccordement - Prendre en compte les micropolluants dans les stratégies de l'épuration urbaine 		Etat, Collectivité locale	
5A40	Actualiser les autorisations relatives aux ICPE	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les rejets de substances prioritaires		Etat	
5A41	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires				
5A42	Equiper les aires de carénage de dispositifs de traitements spécialisés				
5A43	Assurer la gestion des déchets et des DTQD du port				
5A44	Définir un schéma de gestion des pollutions portuaires				
5A45	Définir un plan de gestion des vases portuaires				
5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés	<ul style="list-style-type: none"> - Engager un programme de diagnostic, réhabilitation ou rebouchage des ouvrages défectueux - Actions de dépollution des nappes d'eau souterraines - Confinement de la pollution 			

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de substitut pour les substances prioritaires et pertinentes - Interdiction de certains usages - Aider financièrement la mise en place de techniques de traitement - Conditionner les aides à la collecte et au traitement des déchets à la mise en place pérenne de bonnes pratiques - Aider à la mise en place de dispositifs de traitement et de récupération communs à plusieurs établissements - Création d'une plateforme de regroupement d'informations - Créer des groupes d'échange d'expériences des démarches territoriales - Aider financièrement la mise en place de substituts - Prendre en compte les micropolluants dans les stratégies de l'épuration urbaine 		Industriel	
5A52	Mettre en place un dispositif de traitement des eaux d'exhaure			Collectivité locale	
5G05	Mettre en place une barrière hydraulique	Cette mesure est destinée à la protection des captages d'eau potable et consiste à confiner ou dévier les intrusions polluantes.		Collectivité locale	

D - Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



45% de la superficie du bassin présente une contamination par les pesticides (eaux superficielles et souterraines).

Aussi, pour atteindre le bon état, des changements dans les pratiques sont à rechercher. Mais l'atteinte des objectifs sur toutes les masses d'eau contaminées ne peut être envisagée pour 2015 et les actions devront être étalées jusqu'en 2027, pour des raisons notamment d'inertie des milieux, de rémanence de certaines molécules, de surcoûts et de temps d'adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation...

Les actions à mettre en œuvre au cours du 1^{er} plan de gestion (2010-2015) visent notamment la reconquête des eaux utilisées actuellement ou réservées pour l'alimentation en eau potable.

Les 2^{ème} et 3^{ème} plans de gestion seront consacrés à un déploiement généralisé des mesures de réduction des pollutions diffuses et ponctuelles sur l'ensemble des secteurs concernés.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

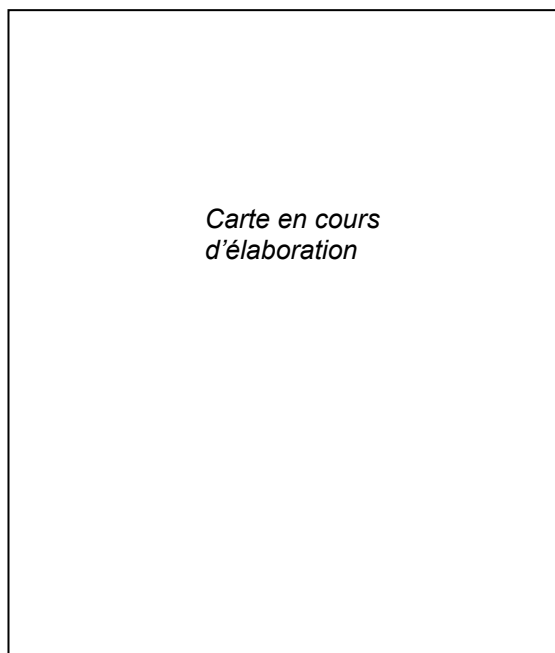
4/ Les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique - Achat de matériel pour des pratiques alternatives - Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action spécifiques pour lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires - Renforcer et développer les outils d'incitation financière à la mise en place des actions de luttés contre les pollutions par les produits phytosanitaires		Exploitant agricole	
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	- Substituer certaines cultures par d'autres présentant moins de pressions polluantes, voire pratiquement plus (prairies) - ZONES A ECOULEMENTS VERTICAUX : implantation de cultures à faible pression sur les sols superficiels ou à faible teneur en matière organique - Implanter des cultures à faible pression ou des prairies sur les sols superficiels filtrants les plus à risque - Promouvoir les cultures limitant les fuites de nitrates sous racines - Adapter les assolements et diversifier les successions culturales		Exploitant agricole	
5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique	- Promouvoir les techniques de lutte intégrée ou biologique - Promouvoir l'agriculture biologique		Exploitant agricole	
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	- ZONES A ECOULEMENTS LATéraux : maintien et/ou implantation de zones tampons judicieusement placées (au-delà du réglementaire PAC) - Compléter l'information sur les bandes enherbées		Exploitant agricole	
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	Cette mesure concerne les espaces urbains, les particuliers et les infrastructures linéaires (voies de chemin de fer, autoroutes). Réaliser des plans de désherbage en zone non agricole.		Collectivité locale, Exploitant d'infrastructure linéaire	
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	- Mettre aux normes les locaux de stockage de produits - Mettre en place des aires de remplissage - FOND DE CUVE : Pratiques et Equipement du matériel de traitement pour le rinçage au champ, sur les terrains préalablement traités - GESTION DES EFFLUENTS : Mettre en place des aires de lavage et de rinçage du matériel de traitement - Assurer la collecte et le déstockage des PPNU et EVPP (y.c le transport) - Assurer le contrôle et la remise en état du matériel de traitement - Equiper le matériel de traitement (incorporation, cuve de rinçage, buse anti-dérive ou anti-gouttes, pompes doseuses, ...) Pulvérisateurs à très bas volume.		Exploitant agricole	

Nota : Dans certains sous bassins ou masses d'eau souterraine une ou plusieurs mesures du présent volet peuvent être substituées ou complétées par la mesure 5F32 "Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles" mentionnée ici dans le volet E "eau et santé".

E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



Pour atteindre les objectifs de réduction des pollutions et assurer sur le long terme la qualité sanitaire de l'eau, le SDAGE identifie **3 domaines d'actions prioritaires** :

- **l'eau destinée à la consommation humaine** : 2 objectifs principaux de préservation ou restauration de la qualité des eaux aux points de captages et des ressources identifiées comme stratégiques pour l'alimentation actuelle ou future ;

- **les eaux de baignade, de loisirs aquatiques, de pêche et de production de coquillages** : objectif de réduction des pollutions chroniques et temporaires en

maîtrisant les apports des bassins versants et les effets des aléas climatiques ;

- **la lutte contre les nouvelles pollutions chimiques** (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses ...) : objectif de progression dans le diagnostic des substances, dans l'identification de leurs sources et la détermination d'une méthode de surveillance...

Mais l'atteinte du bon état pour l'ensemble des masses d'eau nécessitera la **mise en œuvre des actions des 3 plans de gestion.**

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

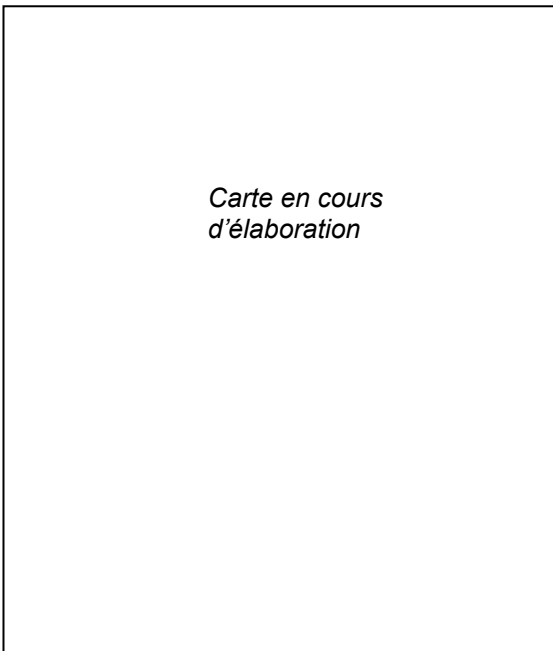
4/ Les mesures à mettre en œuvre pour évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

<i>Code</i>	<i>Mesures</i>	<i>Commentaires – Précisions</i>	<i>Nature</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Financements</i>
5B29	Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine	Consolider les avancées sur les filières de valorisation des boues, en complément à (et sans évidemment remettre en question) l'épandage agricole		Exploitant agricole	
5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation	- Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation - Gérer les périmètres de protection des captages		Collectivité locale	
5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée	Développer des zones de sauvegarde des ressources en eau à usage AEP et promouvoir la maîtrise foncière dans ces zones de sauvegarde		Collectivité locale	
5F26	Mettre en place une assistance aux maîtres d'ouvrage	Améliorer l'organisation collective entre les différents partenaires techniques			
5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement	- Mise en conformité des installations de captage et de traitement pour l'AEP, suivi de la performance des traitements et des rejets des installations de traitement - Réalisation des schémas directeurs AEP		Département	
5F28	Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	- Mettre à profit les réserves de certains karsts noyés - Recherche d'une ressource de substitution pour satisfaire l'usage AEP		Département, Collectivité locale	
5F29	Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution	- Renforcer l'action d'information et d'alerte sur les rejets - Réglementation - Contrôle		Etat, Collectivité locale	
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	- Etudier les mécanismes de transfert des polluants - Promouvoir la connaissance milieu/sol/eau/espace cultivé - Recenser les pressions polluantes sur l'aire d'alimentation		Collectivité locale	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	Cette mesure vise plus particulièrement les aires d'alimentation de captage et peut être exprimée sous forme d'un plan d'actions qui vise à la fois l'amélioration des pratiques de fertilisation et d'utilisation des pesticides et comprendre plusieurs mesures présentées dans les volets B et C			

ORIENTATION FONDAMENTALE 6 : PRESERVER ET REDEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



Un **bon fonctionnement morphologique** est une condition nécessaire à l'atteinte du **bon état écologique**.

En effet, la qualité écologique d'un milieu résulte d'un faisceau de facteurs, biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques en interaction.

Les actions à engager au titre de la **restauration physique des milieux** produisent donc des gains durables pour le fonctionnement des milieux aquatiques et des bénéfices multiples, notamment sur les plans **hydrologique (recharge des nappes**

alluviales) et biologique (amélioration de la biodiversité).

Le SDAGE fixe 4 grands axes stratégiques :

- faire reconnaître et **intégrer les espaces de bon fonctionnement** des milieux aquatiques **dans les documents d'aménagement du territoire** ;
- déployer les mesures de gestion et de restauration **sur des linéaires importants de cours d'eau** ;
- privilégier le recours aux **stratégies préventives** ;
- mobiliser les acteurs financiers du monde de l'eau et faire jouer la **synergie avec la lutte contre les inondations**.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

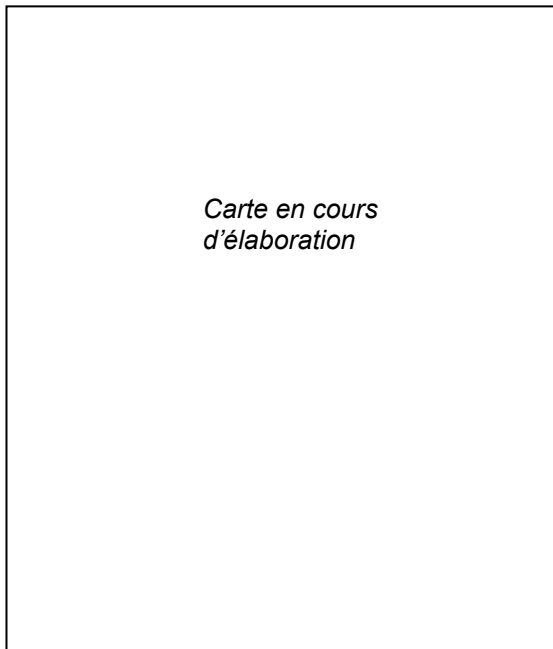
Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
Restaurer la morphologie et la dynamique des milieux côtiers et lagunaires					
3A19	Elaborer un plan de gestion hydraulique de la lagune	- Pérenniser les graus existants - Mettre en place une gestion optimisée des assecs		Collectivité locale	
3A27	Ouvrir un grau			Collectivité locale	
3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée			Collectivité locale	
3A29	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée			Collectivité locale	
3C19	Immerger un dispositif anti-chalutage			Gestionnaire du domaine PM	
3C24	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	- Restaurer physiquement en totalité ou de façon partielle la zone dégradée - Avoir une gestion globale et concertée du trait de côte et des aménagements littoraux à l'échelle des cellules sédimentaires		Gestionnaire, Ayant droit	
3C22	Réaliser une étude de la dynamique sédimentaire pour les opérations de lutte contre l'érosion			Collectivité locale	
3C49	Restaurer les parties artificialisées du trait de côte			Gestionnaire, Ayant droit	
Préserver ou restaurer une hydrologie fonctionnelle					
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit			Ayant droit	
3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage	Améliorer la gestion quantitative des débits d'étiage (période et valeur) de façon à satisfaire au bon fonctionnement des écosystèmes		Collectivité locale, Etat	
3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes			Collectivité locale	
Préserver ou restaurer la continuité biologique					
3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole			Exploitant d'ouvrage, Propriétaire riverain	
3C11	Créer une passe à poissons (montaison)			Exploitant d'ouvrage, Ayant droit	
3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			Exploitant d'ouvrage, Ayant droit	
3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	Prendre en compte la circulation piscicole dans les futurs projets		Collectivité locale	

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long					
3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur			Ayant droit	
3C05	Prendre en compte l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit				
3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire			Gestionnaire, Ayant droit	
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide				
3C36	Installer un désableur			Gestionnaire	
3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes			Propriétaire ou Exploitant riverain	
3C39	Etablir un diagnostic des obstacles au transit sédimentaire				
3C40	Réhabiliter le site d'extraction			Propriétaire, Ayant droit	
3C42	Diagnostiquer le colmatage du milieu			Collectivité locale	
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire			Collectivité locale	
Préserver ou restaurer la morphologie des cours d'eau					
3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques			Ayant droit	
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau			Exploitant d'ouvrage, Ayant droit, Collectivité locale	
3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques			Exploitant d'ouvrage, Ayant droit	
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la connectivité avec les espaces associés du lit majeur (dynamique latérale) - Restaurer les espaces associés au lit majeur (bras morts, prairies humides, forêt alluviale) - Reconnecter les milieux entre eux par le biais du génie écologique - Maintenir les échanges entre les eaux souterraines et les écosystèmes superficiels 		Ayant droit	
3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté			Propriétaire riverain, Exploitant	
3C45	Libérer et restaurer l'espace fonctionnel des milieux aquatiques et humides			Propriétaire riverain, Exploitant	

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
3C17	Restaurer les berges			Propriétaire riverain, Ayant droit	
3C46	Mettre en défens les secteurs fragiles du lit mineur			Propriétaire riverain	
3C47	Restaurer et gérer la ripisylve			Propriétaire riverain	
3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats				
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés			Collectivité locale	
3B01	Evaluer l'impact des ouvrages et des aménagements sur l'atteinte du bon état	- Généraliser les études de l'impact des ouvrages sur l'atteinte du bon état - Etudier le fonctionnement des milieux impactés par la présence des ouvrages			
3B05	Inventorier les ouvrages existants				
3B10	Proposer un classement des cours d'eau au titre des rivières réservée ou de la circulation des grands migrateurs				
Restaurer un fonctionnement des plans d'eau favorable au milieu aquatique					
3C48	Mettre en œuvre des actions de restauration physique du plan d'eau			Propriétaire, Exploitant	
3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang			Propriétaire, Exploitant	

B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



Les zones humides couvrent environ 5% de la surface du bassin et sont liées pour :

- 63% aux rivières et plaines alluviales ;
- 21% aux marais côtiers ;
- 3% aux plans d'eau ;

et 13% sont des tourbières, marais et étangs.

Elles jouent **un rôle essentiel** en terme de **régulation des eaux, d'autoépuration** et de **réservoir pour la biodiversité** et interviennent dans l'atteinte des objectifs de la directive.

Malgré les efforts réalisés depuis une dizaine d'années pour les préserver, leur **destruction reste alarmante**.

C'est pourquoi la situation justifie **une mobilisation forte de tous les acteurs**, dans le cadre du SDAGE.

Celui-ci réaffirme donc la nécessité :

- de ne pas dégrader les zones humides existantes et leurs bassins d'alimentation ;
- d'engager des programmes contribuant à leur reconquête hydraulique et biologique ;

et préconise notamment de conditionner toute décision administrative et tout financement public à l'examen des conséquences de tout projet sur les zones humides, de communiquer sur leur intérêt environnemental...

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
Développer la connaissance sur les zones humides, leurs fonctionnalités et leur espace de bon fonctionnement					
	Etablir un diagnostic du fonctionnement et des apports des têtes de bassin				
	Poursuivre l'amélioration de la connaissance notamment sur le rôle fonctionnel des zones humides				
Réhabiliter au plan social les zones humides en tant qu'infrastructures naturelles					
	Procéder à une délimitation des zones humides	En s'appuyant sur la panoplie de méthode mises à disposition au niveau du bassin			
	Développer un "porter à connaissance" adapté en terme d'échelle et ciblé sur les enjeux locaux	Cela concerne l'aménagement du territoire, l'information du public et l'enseignement scolaire et universitaire.			
	Poursuivre le développement d'une communication adaptée à différents publics	Usagers, scolaires, élus etc.			
	Inciter les ASA à intégrer la préservation des zones humides dans leurs missions	Cette mesure concerne tout type de zones humides quelque soient leurs surfaces, dont le rôle dans le fonctionnement hydraulique, la lutte contre les pollutions diffuses et la conservation de la biodiversité est signalé comme essentiel pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux adjacentes et sous-jacentes.			
	Créer des filières de valorisation alimentaires et techniques des produits et services issues de la gestion des zones humides	Charte pour les zones humides du bassin: "zones humides - zones utiles"			
Préserver les zones humides en bon état en liaison fonctionnelle avec des masses d'eau, mais menacées					
	Mettre en place une protection réglementaire adaptée à l'enjeu de préservation local	Cette mesure concerne les outils relevant de la loi sur la protection de la nature (réserves naturelles nationale ou régionale, réserve de chasse et de faune sauvage, Espaces boisés classés, réserves biologiques domaniale ou forestière) De la loi sur le développement des territoires ruraux zones humides d'intérêt environnemental particulier et les zones stratégiques de gestion des eaux Cette mesure peut s'adresser aussi à de nouvelles zones humides issues de la reconquête hydraulique et biologique.			
	Mettre en œuvre des actions de préservation des zones humides dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable	Cette mesure concerne plus particulièrement les aires d'alimentation de captage dans lesquelles il est indispensable de faire jouer une synergie entre les actions de préservation de la qualité de la ressource en eau souterraine pour les captages pour l'eau potable et des zones humides			
	Acquérir des parcelles de zones humides	Cette mesure concerne la maîtrise foncière par les collectivités et établissements publics (au titre de l'AEP, d'un PAPI, de la TDENS, de la loi Littoral...)/ par les propriétaires privés. Elle peut également s'appliquer aux parcelles dégradées avant leur mise au repos.			
	Développer la préservation des zones humides en propriété privée	Cette mesure peut comprendre une assistance technique pour : - établir une notice de gestion contre la détérioration des zones humides ; - aider à l'obtention de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti au titre de la Loi pour le Développement des Territoires Ruraux en contrepartie de l'engagement d'une démarche de gestion.			
	Développer une prestation de services pour la gestion et la conservation des zones humides	PDRH mesure 311 dite de diversification non agricole: initier l'accompagnement de la diversification non agricole des exploitations Cette mesure est préférentiellement destinée aux propriétés des collectivités et de l'Etat.			

	Développer le partenariat entre les acteurs ruraux pour préserver les zones humides	Cette mesure concerne tous les types de propriété et fait appel à l'application des mesures 311; 323 C; 323 D du Plan de Développement Rural de l'Hexagone (PDRH).			
	Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel	Mesure à signaler avant la restauration comme devant être engagée à l'issue de l'étape de restauration.			
3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	Cette mesure vise les engagements unitaires pertinents du dispositif agro environnemental (mesures 214 A et 214 F) qui concernent la gestion et la restauration du patrimoine naturel au travers des thèmes: biodiversité, régulation et reconnexion écologique et hydraulique, fertilisation et entretien des éléments structurants des paysages d'eau adaptés, préservation des milieux remarquables et des races menacées adaptées à l'entretien des zones humides, amélioration de la diversité biologique des cultures.			
	Réaliser des interventions de restauration légères :	Mesure destinée à la reconquête de grandes surfaces de zones humides sur des territoires déficitaires. Etablir des clauses préventives de respect de la biodiversité, de la faune et de la flore autochtone dans les prestations de génie civil et de génie végétal.			
	Accélérer la restructuration des milieux très dégradés à forte inertie de réponse	Stimuler la dynamique naturelle par le travail superficiel du sol et la mobilisation des banques de graines du sol avant sa reconquête hydraulique. Favoriser la recolonisation biologique des milieux à l'aide de populations d'espèces de milieux adjacents.			
	Restaurer voir recréer des ZH sous forme d'Infrastructures Humides Artificielles	Pour répondre à certaines fonctionnalités en lien avec l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, la rétention de sédiments, il s'agit de : - mettre en place des systèmes d'épuration naturels extensifs, de bonne efficacité et plus fiables pour les petites collectivités ; - maintenir et/ou planter des zones tampons judicieusement placées (au-delà des obligations liées à la PAC).			
	Améliorer la gestion quantitative des débits d'étiage (période et valeur) de façon à satisfaire au bon fonctionnement des écosystèmes	Entretien des dispositifs hydrauliques avec l'objectif du maintien en eau de la zone humide			
	Supprimer le drainage en place	Arrachage des drains enterrés par griffe d'essartement Abandon de l'entretien des drains enterrés ou superficiels Travaux de restauration d'un écoulement diffus au sein de la zone humide			
	Préserver voire restaurer les échanges entre les eaux souterraines et les écosystèmes superficiels				
	Intervenir de façon curative par de la restauration lourde	Elimination des micro-ouvrages structurants Elimination de remblais et de merlons implantés en zones humides			
	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur				
Engager une observation pluriannuelle de l'évolution des zones humides en lien avec les masses d'eau en partenariat avec les structures de gestion locale					
	Mettre en place une démarche de diagnostic et de suivi de la zone humide	Cette mesure est à appliquer selon des principes préconisés pour la mise en place d'un observatoire au niveau du Bassin.			
	Mettre en place un suivi écologique du système d'assainissement et d'écoulement pluvial	Cela concerne les Infrastructures Humides Artificielles telles que les filtres plantés de roseaux, les bassins de décantation, les fossés de canalisation des eaux pluviales...			

Remarque : Les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées.

C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin

Carte en cours
d'élaboration

Les milieux aquatiques et humides, auxquels sont liés de nombreuses espèces animales et végétales, représentent des **vecteurs essentiels pour la biodiversité**.

La fragmentation, la banalisation, la pollution et l'artificialisation des milieux provoquées par les activités humaines entraînent une érosion rapide de cette diversité biologique, en mettant notamment en péril la capacité des milieux à s'auto régénérer.

Satisfaire les besoins des organismes vivants inféodés aux milieux aquatiques demeure un objectif de la directive cadre.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

En cohérence avec les actions déjà menées au niveau national, **la stratégie du SDAGE repose sur 5 axes** :

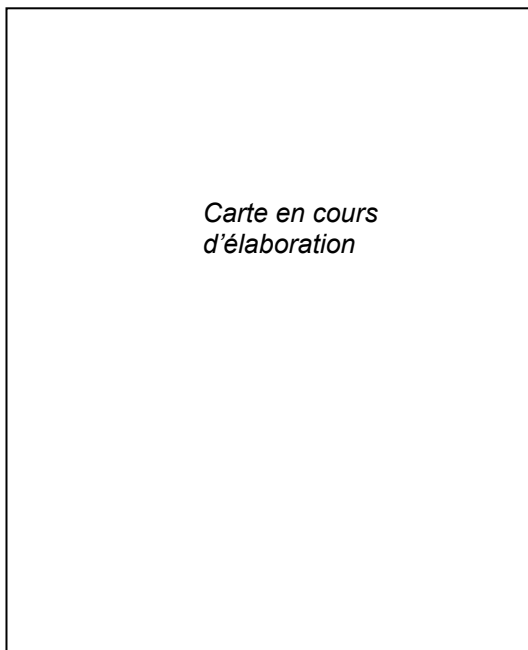
- développer des actions de préservation ou de restauration des espaces abritant des espèces prioritaires du bassin ou plus banales, menacées ou en régression ;
- faire en sorte que les gestionnaires locaux de l'eau s'approprient les problématiques liées aux espèces ;
- s'appuyer sur un réseau d'acteurs élargi appartenant notamment aux secteurs économiques qui exploitent ou commercialisent les espèces ;
- faire prendre en compte les espèces dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, des loisirs ;
- développer la surveillance et l'évaluation.

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau

<i>Code</i>	<i>Mesures</i>	<i>Commentaires – Précisions</i>	<i>Nature</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Financements</i>
6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives	- Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives - Préserver en priorité les zones écologiquement riches et/ou importantes du point de vue économique		Collectivité locale	
6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives			Collectivité locale	
6A03	Contrôler leur développement et/ou les éradiquer			Collectivité locale	
6A04	Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers			Collectivité locale	
6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques	- Utiliser les outils réglementaires de protection des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques - Elaboration et mise en œuvre des DOCOB (Natura 2000)		Etat	
6B02	Réaliser des études piscicoles (connaissance des espèces et des populations)				
7A03	Aménager de manière raisonnée les sites naturels				
7A04	Organiser les activités et usages			Propriétaire, Concessionnaire	
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu ...)				

ORIENTATION FONDAMENTALE 7 : ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE ET EN ANTICIPANT L'AVENIR

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin



La composante hydrologique est une caractéristique physique très importante qui **participe**, au même titre et en association avec la morphologie, à **l'atteinte du bon état écologique**.

Les régimes hydrologiques contribuent en effet aux processus de création et de connectivité entre les habitats, et ainsi à leur diversité et pérennité.

Les actions en faveur de la protection ou de la restauration des régimes hydrologiques constituent donc **un levier central dans les stratégies de restauration fonctionnelle des milieux**.

La ressource en eau est globalement abondante sur le bassin mais inégalement répartie et la situation de certains secteurs est tendue et laissent entrevoir une aggravation du déficit.

Ainsi, une centaine de sous bassins couvrant environ **60% de la superficie du bassin et 35 masses d'eau souterraines sont dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource**.

Il revient donc au SDAGE de fixer une stratégie en matière de gestion de la ressource en situation de pénurie, compte tenu de l'intensité des prélèvements sur certains territoires du bassin.

En cohérence avec les orientations nationales, la stratégie du SDAGE vise à :

- assurer la non dégradation des milieux aquatiques ;
- intervenir dans des secteurs en déséquilibre.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir

Code	Mesures	Commentaires – Précisions	Nature	Maîtrise d'ouvrage	Financements
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes			Collectivité locale	
3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles			Collectivité locale, Exploitant d'ouvrage	
3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des objectifs de quantité (seuils d'alerte, objectifs d'étiage, niveaux de crise, ...) - Mener une étude pour déterminer le débit biologique du cours d'eau (état naturel non influencé) 		Collectivité locale, Etat	
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau			Collectivité locale, Etat	
3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les modalités de gestion spécifiques aux situations de crise - Préciser les modalités spécifiques de gestion et définition d'objectifs de situation de crise (vidanges rapides, débits réservés,...) 		Collectivité locale, Etat	
3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants			Exploitant d'ouvrage, Collectivité locale	
3A15	Créer un ouvrage de substitution				
3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource				
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser le comptage de tous les prélèvements et en assurer le suivi et la bancarisation sur le BV - Affiner l'identification des territoires en déséquilibre et considérés comme prioritaires - Compléter les points de mesures et le recueil des données 		Collectivité locale	
3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et responsabiliser les usagers (agricoles, industriels, domestiques, ...) à la lutte contre le gaspillage - Améliorer les dispositifs et techniques d'économie d'eau (optimisation des matériels) - Développer des modes de gestion économes en eau (meilleure utilisation des matériels) 		Exploitant agricole, Exploitant d'ouvrage	
3A33	Mettre en œuvre la réalimentation de la nappe			Collectivité locale	
3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant			Exploitant d'ouvrage, Collectivité locale	
3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les objectifs des milieux dans les autorisations - Utiliser les outils réglementaires pour la maîtrise et le contrôle des prélèvements, pour la gestion des débits - Renforcer l'application de la réglementation sur les prélèvements et dans les zones déficitaires 		Etat	
3B08	Veiller au respect des titres et concessions			Etat	
5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage			Collectivité locale	

ORIENTATION FONDAMENTALE 8 : GERER LE RISQUE D'INONDATION EN PRENANT EN COMPTE LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU

1/ Les enjeux et la stratégie du bassin

*Carte en cours
d'élaboration*

47% des communes du bassin sont concernées par le risque inondation.

La lutte contre ce risque revêt donc des **enjeux humains et économiques** importants, et correspond à une forte demande sociale.

Cependant, on rencontre aussi beaucoup de réticences du fait des contraintes induites pour l'urbanisation et le développement local.

Aussi la stratégie générale du SDAGE doit s'appuyer sur la politique publique de prévention du risque inondation qui repose sur les principes suivants :

- agir sur la **réduction des risques à la source** ;
- **réduire l'exposition des populations** aux risques ;
- engager les **démarches de planification spatiale** et réglementaire des actions de prévention ;
- **développer la culture du risque** (connaissance et mise à disposition de l'information).

Par ailleurs, afin que la gestion du risque ne soit pas déconnectée de l'atteinte du bon état, il faut rechercher, à chaque fois que possible, à **concilier les objectifs de prévention et de bon fonctionnement des milieux**, et privilégier ainsi les scénarios prenant en compte ces deux aspects, hydraulique et écologique.

2/ Les objectifs et résultats attendus du SDAGE

En cours de rédaction

3/ Le programme de mesures en résumé

En cours de rédaction

4/ Les mesures à mettre en œuvre pour gérer le risque d'inondation en prenant en compte le fonctionnement des cours d'eau

<i>Code</i>	<i>Mesures</i>	<i>Commentaires – Précisions</i>	<i>Nature</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Financements</i>
4A02	Remobiliser les champs d'expansion des crues			Collectivité locale	
4A04	Maintenir en état et gérer les cours d'eau, les infrastructures hydrauliques, les ouvrages de protection et les systèmes d'alerte			Etat, Propriétaire riverain, Exploitant d'ouvrage, Collectivité locale	

3.2 – LA TERRITORIALISATION DES MESURES

1/ Territoire Saône amont

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Amance	Affluents Saône amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	Vingeanne	Bèze	Brizotte
Altération de la continuité biologique																
Dégradation morphologique																
Problème de transport sédimentaire																
Menace sur le maintien de la biodiversité																
Déficit de gestion locale																
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire																
Déséquilibre quantitatif																
Perturbation du fonctionnement hydraulique																
Risque pour la santé																
Substances dangereuses hors pesticides																
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques																
Eutrophisation excessive																
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses																
Pollution par les pesticides																
Altération et ou dégradation des zones humides																

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Amance	Affluents Saône amont	Apance	Coney	Durgeon	Gougeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	Vingeanne	Bèze	Brizotte
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																
Autre problème	3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang																
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau																
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats																
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Amance	Affluents Saône amont	Apance	Coney	Durgeon	Gougeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	Vingeanne	Bèze	Brizotte
Déséquilibre quantitatif	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants																
	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques																
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																
	3B01	Évaluer l'impact des ouvrages et des aménagements sur l'atteinte du bon état																
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant																
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles																
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement																
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A04	Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers																
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides																

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Amance	Affluents Saône amont	Apance	Coney	Durgeon	Gougeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	Vingeanne	Bèze	Brizotte
Problème de transport sédimentaire	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local																
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets																
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement																
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration																
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																
Risque pour la santé	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines													
			FR_DO_116B	FR_DO_119	FR_DO_121	FR_DO_123	FR_DO_123A	FR_DO_123B	FR_DO_320C	FR_DO_329A	FR_DO_329B	FR_DO_344	FR_DO_345	FR_DO_523	FR_DO_523A	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison														
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)														
Autre problème	3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang														
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée														
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau														
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés														
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur														
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats														
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques														
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée														

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines														
			FR_DO_116B	FR_DO_119	FR_DO_121	FR_DO_123	FR_DO_123A	FR_DO_123B	FR_DO_320C	FR_DO_329A	FR_DO_329B	FR_DO_344	FR_DO_345	FR_DO_523	FR_DO_523A		
Déséquilibre quantitatif	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants															
	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques															
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation															
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage															
	3B01	Evaluer l'impact des ouvrages et des aménagements sur l'atteinte du bon état															
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant															
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles															
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes															
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement															
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements															
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A04	Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers															
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides															

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines														
			FR_DO_116B	FR_DO_119	FR_DO_121	FR_DO_123	FR_DO_123A	FR_DO_123B	FR_DO_320C	FR_DO_329A	FR_DO_329B	FR_DO_344	FR_DO_345	FR_DO_523	FR_DO_523A		
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques															
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage															
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux															
	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)															
Pollution par les pesticides	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique															
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols															
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles															
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles															
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles															
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation															
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes															
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts															

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines														
			FR_DO_116B	FR_DO_119	FR_DO_121	FR_DO_123	FR_DO_123A	FR_DO_123B	FR_DO_320C	FR_DO_329A	FR_DO_329B	FR_DO_344	FR_DO_345	FR_DO_523	FR_DO_523A		
Problème de transport sédimentaire	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide															
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire															
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local															
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets															
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales															
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement															
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle															
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses															
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux															
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles															
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration															
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales															
Risque pour la santé	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts															
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles															

2/ Territoire Doubs

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Allaine Allan Passes vallée du Doubs	Bourbeuse	Clauge	Cusancin	Dessoubre	Doubs Franco- Suisse	Doubs médian	Doubs moyen	Drugeon	Guyotte	Haut Doubs	Lizaine	Loue	Orain	Savoireuse
Altération de la continuité biologique															
Dégradation morphologique															
Problème de transport sédimentaire															
Menace sur le maintien de la biodiversité															
Déficit de gestion locale															
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire															
Déséquilibre quantitatif															
Perturbation du fonctionnement hydraulique															
Risque pour la santé															
Substances dangereuses hors pesticides															
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques															
Eutrophisation excessive															
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses															
Pollution par les pesticides															
Altération et ou dégradation des zones humides															

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Allaine Allian	Basse vallée du Doubs	Bourbeuse	Clauge	Cusancin	Dessoubre	Doubs Franco-Suisse	Doubs médian	Doubs moyen	Drugeon	Guyotte	Haut Doubs	Lizaine	Loue	Orain	Savoireuse
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																
	6B02	Réaliser des études piscicoles (connaissance des espèces et des populations)																
	3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole																
Autre problème	3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang																
	5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges																
Déficit de gestion locale	1A05	Développer le champ d'action des contrats : - à tous les problèmes du bassin versant - à tous les milieux																
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																
	3D16	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du bassin versant																
Dégradation morphologique	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau																
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats																
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise																
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement																
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation																
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																
	3B08	Veiller au respect des titres et concession																
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																
3C44	Espace de mobilité																	
Menace sur le maintien de la biodiversité	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides																

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants														
			Allaine Allan	Basse vallée du Doubs	Bourbeuse	Clauge	Cusancin	Dessoubre	Doubs Franco-Suisse	Doubs médian	Doubs moyen	Drugeon	Guyotte	Haut Doubs	Lizaine	Loue	Orain
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)															
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage															
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales															
Pollution par les pesticides	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols															
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles															
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles															
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles															
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes															
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses															
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)															
Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets															
	5A23	Développer des techniques alternatives au traitement du bois															
	5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges															
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement															
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle															
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses															
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière															

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure																	
			FR_DO_116A	FR_DO_116B	FR_DO_120	FR_DO_140	FR_DO_212	FR_DO_237	FR_DO_306	FR_DO_307A	FR_DO_307B	FR_DO_307C	FR_DO_320A	FR_DO_331	FR_DO_332	FR_DO_348	FR_DO_415		
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																	
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																	
	6B02	Réaliser des études piscicoles (connaissance des espèces et des populations)																	
	3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole																	
Autre problème	3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang																	
	5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges																	
Déficit de gestion locale	1A05	Développer le champ d'action des contrats : - à tous les problèmes du bassin versant - à tous les milieux																	
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																	
	3D16	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du bassin versant																	
Dégradation morphologique	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																	
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau																	
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																	
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats																	
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																	
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																	
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																	
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise																	
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																	
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement																	
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation																	
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																	
	3B08	Veiller au respect des titres et concession																	
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																	
	3C44	Espace de mobilité																	
Menace sur le maintien de la biodiversité	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides																	

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure																
			FR_DO_116A	FR_DO_116B	FR_DO_120	FR_DO_140	FR_DO_212	FR_DO_237	FR_DO_306	FR_DO_307A	FR_DO_307B	FR_DO_307C	FR_DO_320A	FR_DO_331	FR_DO_332	FR_DO_348	FR_DO_415	
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)																
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage																
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																
Pollution par les pesticides	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols																
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles																
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, ?)																
Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets																
	5A23	Développer des techniques alternatives au traitement du bois																
	5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges																
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement																
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																	
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																

3/ Territoire Bourgogne Beaujolais

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge
Altération de la continuité biologique						
Dégradation morphologique						
Problème de transport sédimentaire						
Menace sur le maintien de la biodiversité						
Déficit de gestion locale						
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire						
Déséquilibre quantitatif						
Perturbation du fonctionnement hydraulique						
Risque pour la santé						
Substances dangereuses hors pesticides						
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques						
Eutrophisation excessive						
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses						
Pollution par les pesticides						
Altération et ou dégradation des zones humides						

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants					
			Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■			■		
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)	■			■		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole			■		■	
Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur		■				
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve			■			
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté		■				■
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques	■					■
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■					
Déséquilibre quantitatif	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles		■				
Menace sur le maintien de la biodiversité	6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques		■				
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)	■		■			
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			■			
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles			■			
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes						
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires	■	■			■	
	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration						
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales						

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants					
			Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge
Pollution par les pesticides	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols						
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles						
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles						
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles						
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation						
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes						
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts						
Problème de transport sédimentaire	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire						
Substances dangereuses hors pesticides	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales						
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses						
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux						
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée						
Risque pour la santé	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation						
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts						

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines														
			FR_DO_119	FR_DO_227	FR_DO_228	FR_DO_233	FR_DO_305A	FR_DO_305B	FR_DO_305C	FR_DO_329A	FR_DO_501	FR_DO_503	FR_DO_611				
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison															
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)															
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole															
Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur															
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve															
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté															
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques															
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée															
Déséquilibre quantitatif	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles															
Menace sur le maintien de la biodiversité	6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques															
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)															
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage															
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles															
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes															
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E17	Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires															
	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration															
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales															

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines											
			FR_DO_119	FR_DO_227	FR_DO_228	FR_DO_233	FR_DO_305A	FR_DO_305B	FR_DO_305C	FR_DO_329A	FR_DO_501	FR_DO_503	FR_DO_611	
Pollution par les pesticides	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols												
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles												
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles												
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles												
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation												
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes												
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts												
Problème de transport sédimentaire	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire												
Substances dangereuses hors pesticides	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales												
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses												
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux												
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée												
Risque pour la santé	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation												
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts												

4/ Territoire Bresse, Dombes et Val de Saône

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze	Chalaronne	Reyssouze	Seille	Veyre	Saône amont	Saône aval	BV Axe Saône BD
Altération de la continuité biologique								
Dégradation morphologique								
Problème de transport sédimentaire								
Menace sur le maintien de la biodiversité								
Déficit de gestion locale								
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire								
Déséquilibre quantitatif								
Perturbation du fonctionnement hydraulique								
Risque pour la santé								
Substances dangereuses hors pesticides								
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques								
Eutrophisation excessive								
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses								
Pollution par les pesticides								
Altération et ou dégradation des zones humides								

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants					Eaux souterraines																
			Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze	Chalaronne	Reyssouze	Seille	Veyle	FR_DO_135	FR_DO_135A	FR_DO_140	FR_DO_143	FR_DO_212	FR_DO_225	FR_DO_227	FR_DO_305A	FR_DO_305C	FR_DO_305D	FR_DO_305E	FR_DO_342	FR_DO_342A	FR_DO_342B	FR_DO_346		
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																						
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																						
	3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole																						
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																						
	3D16	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du bassin versant																						
Dégradation morphologique	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																						
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																						
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																						
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																						
Déséquilibre quantitatif	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																						
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																						
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats																						
Menace sur le maintien de la biodiversité	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																						
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides																						
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage																						
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																						
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																						
	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)																						
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																						

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants					Eaux souterraines																	
			Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze	Chalaronne	Reyssouze	Seille	Veylle	FR_DO_135	FR_DO_135A	FR_DO_140	FR_DO_143	FR_DO_212	FR_DO_225	FR_DO_227	FR_DO_305A	FR_DO_305C	FR_DO_305D	FR_DO_305E	FR_DO_342	FR_DO_342A	FR_DO_342B	FR_DO_346			
Pollution par les pesticides	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																							
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																							
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																							
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																							
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																							
	5F30	Mettre en place des périmètres de protection de captage																							
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																							
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																							
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																							
Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets																							
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																							
Risque pour la santé	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																							
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																							

5/ Territoire Haut Rhône et vallée de l'Ain

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Albarine	Basse vallée de l'Ain	Bienne	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain	Haute vallée de l'Ain	Lange – Oignin	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Valserine	Séran	Suran	Valouse	Valserine
Altération de la continuité biologique											
Dégradation morphologique											
Problème de transport sédimentaire											
Menace sur le maintien de la biodiversité											
Déficit de gestion locale											
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire											
Déséquilibre quantitatif											
Perturbation du fonctionnement hydraulique											
Risque pour la santé											
Substances dangereuses hors pesticides											
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques											
Eutrophisation excessive											
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses											
Pollution par les pesticides											
Altération et ou dégradation des zones humides											

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

6/ Territoire Alpes du nord

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et lac d'Annecy	Giffre	Guiers d'Aiguebelette	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Léman	Sud Ouest Lémanique
Altération de la continuité biologique											
Dégradation morphologique											
Problème de transport sédimentaire											
Menace sur le maintien de la biodiversité											
Déficit de gestion locale											
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire											
Déséquilibre quantitatif											
Perturbation du fonctionnement hydraulique											
Risque pour la santé											
Substances dangereuses hors pesticides											
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques											
Eutrophisation excessive											
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses											
Pollution par les pesticides											
Altération et ou dégradation des zones humides											

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants											
			Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Giffre	Guliers d'Aiguebelette	Lac du Bourget	Les Ussets	Pays de Gex, Léman	Sud Ouest Lémanique	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison												
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)												
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée												
	3D16	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du bassin versant												
Dégradation morphologique	3C45	Libérer et restaurer l'espace fonctionnel des milieux aquatiques et humides												
	3C05	Prendre en compte l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit												
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur												
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques												
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit												
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation												
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage												
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)												
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée												
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement												
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements												
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants												
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer												
	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives												
Perturbation du fonctionnement hydraulique	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée												
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B29	Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine												

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants											
			Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Anney	Giffre	Guiers d'Aiguebelette	Lac du Bourget	Les Usse	Pays de Gex, Léman	Sud Ouest Lémanique	
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles												
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles												
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation												
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles												
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur												
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide												
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire												
Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets												
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales												
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle												
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses												
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles												
Prévention	5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts												
Risque pour la santé	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée												
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement												

7/ Territoire vallée du Rhône

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Haut Rhône	Rhône Moyen	Rhône Aval	Rhône Maritime
Altération de la continuité biologique				
Dégradation morphologique				
Problème de transport sédimentaire				
Menace sur le maintien de la biodiversité				
Déficit de gestion locale				
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire				
Déséquilibre quantitatif				
Perturbation du fonctionnement hydraulique				
Risque pour la santé				
Substances dangereuses hors pesticides				
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques				
Eutrophisation excessive				
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses				
Pollution par les pesticides				
Altération et ou dégradation des zones humides				

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Haut Rhône	Rhône Moyen	Rhône Aval	Rhône Maritime
Altération de la continuité biologique	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)				
Dégradation morphologique	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage				
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur				
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations				
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau				
Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets				
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle				
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses				
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux				

8/ Zone d'activité de Lyon – nord Isère

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Quatre vallées Bas Dauphiné	Azergues	Bièvre Liers Valloire	Bourbre	Brévenne	Galaure	Garon	Gier	Isle Crémieux – Pays des couleurs	Morbier - Formans	Nappe Est Lyonnais	Rivières du Beaujolais	Sereine - Cotey	Yzeron
Altération de la continuité biologique														
Dégradation morphologique														
Problème de transport sédimentaire														
Menace sur le maintien de la biodiversité														
Déficit de gestion locale														
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire														
Déséquilibre quantitatif														
Perturbation du fonctionnement hydraulique														
Risque pour la santé														
Substances dangereuses hors pesticides														
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques														
Eutrophisation excessive														
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses														
Pollution par les pesticides														
Altération et ou dégradation des zones humides														

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en oeuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants													
			Quatre vallées Bas Dauphiné	Azergues	Bièvre Liers Valloire	Bourbre	Brèvenne	Galaure	Garon	Gier	Isle Crémieux – Pays des couleurs	Morbier - Formans	Nappe Est Lyonnais	Rivières du Beaujolais	Serein - Cotey	Yzeron
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison														
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)														
	3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole														
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée														
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau														
	1A05	Développer le champ d'action des contrats : à tous les problèmes du bassin versant, à tous les milieux														
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau														
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur														
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques														
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit														
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants														
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation														
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)														
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement														
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes														
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau														
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation														
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles														
	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)														
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes														
	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration														

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants													
			Quatre vallées Bas Dauphiné	Azergues	Bièvre Liers Valloire	Bourbre	Brévenne	Galaurie	Garon	Gier	Isle Crémieux – Pays des couleurs	Morbier - Formans	Nappe Est Lyonnais	Rivières du Beaujolais	Serein - Cotey	Yzeron
Pollution par les pesticides	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage														
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique														
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols														
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles														
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles														
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes														
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)														
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée														
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles														
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation														
Problème de transport sédimentaire	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés														
Substances dangereuses hors pesticides	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets														
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales														
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle														
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses														
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux														
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée														
Risque pour la santé	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation														
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée														
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles														

9/ Territoire Isère amont

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Arc	Combe de Savoie	Drac aval	Grésivaudan	Haut Drac	Isère en Tarentaise	Romanche	Val d'Arly
Altération de la continuité biologique								
Dégradation morphologique								
Problème de transport sédimentaire								
Menace sur le maintien de la biodiversité								
Déficit de gestion locale								
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire								
Déséquilibre quantitatif								
Perturbation du fonctionnement hydraulique								
Risque pour la santé								
Substances dangereuses hors pesticides								
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques								
Eutrophisation excessive								
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses								
Pollution par les pesticides								
Altération et ou dégradation des zones humides								

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Nom de la mesure	Sous-bassins versants							
			Arc	Combe de Savoie	Drac aval	Grésivaudan	Haut Drac	Isère en Tarentaise	Romanche	Val d'Arly
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison								
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)								
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage								
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques								
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée								
Dégradation morphologique	3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes								
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur								
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques								
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations								
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)								
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau								
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements								
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer								
	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives								
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage								
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur								
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide								
	3C05	Prendre en compte l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit								
Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle								
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux								
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses								
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée								
Prévention	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage								
Risque pour la santé	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée								
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles								

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Nom de la mesure	Eaux souterraines																				
			FR_DO_108	FR_DO_111	FR_DO_112	FR_DO_144	FR_DO_145	FR_DO_308	FR_DO_314	FR_DO_314A	FR_DO_314B	FR_DO_317	FR_DO_317A	FR_DO_317B	FR_DO_317C	FR_DO_317D	FR_DO_317E	FR_DO_321	FR_DO_406	FR_DO_407	FR_DO_413		
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																					
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																					
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																					
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																					
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																					
Dégradation morphologique	3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes																					
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																					
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																					
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations																					
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																					
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																					
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																					
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer																					
	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives																					
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage																					
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																					
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																					
	3C05	Prendre en compte l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit																					
Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																					
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																					
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																					
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																					
Prévention	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																					
Risque pour la santé	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																					
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																					

10/ Territoire Isère aval et Bas Dauphiné

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Drôme	Drôme des collines	Isère aval et Bas Grésivaudan	Paladru - Fure	Roubion	Véore Barberolle	Vercors
Altération de la continuité biologique							
Dégradation morphologique							
Problème de transport sédimentaire							
Menace sur le maintien de la biodiversité							
Déficit de gestion locale							
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire							
Déséquilibre quantitatif							
Perturbation du fonctionnement hydraulique							
Risque pour la santé							
Substances dangereuses hors pesticides							
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques							
Eutrophisation excessive							
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses							
Pollution par les pesticides							
Altération et ou dégradation des zones humides							

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants						
			Drôme	Drôme des collines	Isère aval et Bas Grésivaudan	Paladru - Fure	Roubion	Véore Barberolle	Vercors
Altération de la continuité biologique	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)							
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée							
Dégradation morphologique	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés							
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur							
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques							
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations							
	3A15	Créer un ouvrage de substitution							
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise							
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)							
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau							
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement							
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit							
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation							
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes							
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage							
	5F30	Mettre en place des périmètres de protection de captage							
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée							
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements							
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation							
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage							
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur							

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants						
			Drôme	Drôme des collines	Isère aval et Bas Grésivaudan	Paladru - Fure	Roubion	Véore Barberolle	Vercors
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts							
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles							
	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)							
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage							
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes							
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé							
	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration							
Pollution par les pesticides	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts							
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique							
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles							
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles							
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols							
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation							
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes							
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur							
Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle							
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses							
Risque pour la santé	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles							

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																					
			FR_DO_103	FR_DO_103C	FR_DO_111	FR_DO_127	FR_DO_145	FR_DO_218	FR_DO_219	FR_DO_219A	FR_DO_219B	FR_DO_301A	FR_DO_317	FR_DO_317C	FR_DO_324	FR_DO_324A	FR_DO_324B	FR_DO_324C	FR_DO_327	FR_DO_337	FR_DO_508	FR_DO_515	FR_DO_515A	
Altération de la continuité biologique	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																						
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■					■		■	■								■					
Dégradation morphologique	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																						
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																						
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																						
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations											■											
	3A15	Créer un ouvrage de substitution																			■			
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise							■															
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)											■											
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																	■			■		
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement																			■			
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																			■			
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation											■											
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes							■															
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage											■											
	5F30	Mettre en place des périmètres de protection de captage							■															
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée											■											
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements							■															
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation									■	■												
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																						
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur														■								

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																						
			FR_DO_103	FR_DO_103C	FR_DO_111	FR_DO_127	FR_DO_145	FR_DO_218	FR_DO_219	FR_DO_219A	FR_DO_219B	FR_DO_301A	FR_DO_317	FR_DO_317C	FR_DO_324	FR_DO_324A	FR_DO_324B	FR_DO_324C	FR_DO_327	FR_DO_337	FR_DO_508	FR_DO_515	FR_DO_515A		
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																							
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																							
	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)																							
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage																							
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																							
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																							
	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration																							
Pollution par les pesticides	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																							
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique																							
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																							
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																							
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols																							
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																							
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																							
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																							
Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																							
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																							
Risque pour la santé	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																							

11/ Territoire rive gauche du Rhône aval

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Berre	Eygues	La Sorgue	Lez	Meyne	Nesque	Ouvèze vaclusienne	Rivières sud- ouest Mont Ventoux
Altération de la continuité biologique								
Dégradation morphologique								
Problème de transport sédimentaire								
Menace sur le maintien de la biodiversité								
Déficit de gestion locale								
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire								
Déséquilibre quantitatif								
Perturbation du fonctionnement hydraulique								
Risque pour la santé								
Substances dangereuses hors pesticides								
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques								
Eutrophisation excessive								
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses								
Pollution par les pesticides								
Altération et ou dégradation des zones humides								

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants							Eaux souterraines												
			Berre	Eygues	La Sorgue	Lez	Meyne	Nesque	Ouvèze vaclusienne	Rivières Sud Ouest Mont Ventoux	FR_DO_130	FR_DO_218	FR_DO_218b	FR_DO_229	FR_DO_301	FR_DO_301A	FR_DO_301B	FR_DO_301C	FR_DO_324	FR_DO_324C	FR_DO_508	
Altération de la continuité biologique	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																				
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																				
Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																				
	4A04	Maintenir en état et gérer les cours d'eau, les infrastructures hydrauliques, les ouvrages de																				
Déséquilibre quantitatif	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																				
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																				
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise																				
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																				
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																				
	5F30	Mettre en place des périmètres de protection de captage																				
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																				
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																				
	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource																				
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																				
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																				
	3C16Q	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																				

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants								Eaux souterraines											
			Berre	Eygues	La Sorgue	Lez	Meyne	Nesque	Ouvèze vaclusienne	Rivières Sud Ouest Mont Ventoux	FR_DO_130	FR_DO_218	FR_DO_218b	FR_DO_229	FR_DO_301	FR_DO_301A	FR_DO_301B	FR_DO_301C	FR_DO_324	FR_DO_324C	FR_DO_508	
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer																				
Pollution par les pesticides	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols																				
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																				
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles																				
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																				
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																				
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																				
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																				
Substances dangereuses hors pesticides	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																				
	5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés																				
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																				
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																				
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																				
Risque pour la santé	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation																				

12/ Territoire Haute Durance

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Affluents Haute Durance	Guil	Haute Durance	Ubaye	La Blanche
Altération de la continuité biologique					
Dégradation morphologique					
Problème de transport sédimentaire					
Menace sur le maintien de la biodiversité					
Déficit de gestion locale					
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire					
Déséquilibre quantitatif					
Perturbation du fonctionnement hydraulique					
Risque pour la santé					
Substances dangereuses hors pesticides					
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques					
Eutrophisation excessive					
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses					
Pollution par les pesticides					
Altération et ou dégradation des zones humides					

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants					Eaux souterraines	
			Affluents Haute Durance	Guil	Haute Durance	Ubaye	La Blanche	FR_DO_402	FR_DO_413
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison							
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)							
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée							
Dégradation morphologique	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire							
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur							
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats							
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques							
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit							
	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations							
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étéage ou augmenter les débits d'étéage							
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée							
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements							
Problème de transport sédimentaire	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise							
Substances dangereuses hors pesticides	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux							

13/ Territoire Durance, Crau et Camargue

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Affluents moyenne Durance aval	Aigue Brun	Asse	Basse Durance	Bléone	Buëch	Calavron	Camargue	Crau - Vigueirat	Eze	Largue	Moyenne Durance amont	Moyenne Durance aval	Verdon	Affluents moyenne Durance Gapeçais	Méouge
Altération de la continuité biologique																
Dégradation morphologique																
Problème de transport sédimentaire																
Menace sur le maintien de la biodiversité																
Déficit de gestion locale																
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire																
Déséquilibre quantitatif																
Perturbation du fonctionnement hydraulique																
Risque pour la santé																
Substances dangereuses hors pesticides																
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques																
Eutrophisation excessive																
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses																
Pollution par les pesticides																
Altération et ou dégradation des zones humides																

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants														
			Affluents moyenne Durance aval	Aigue Brun	Asse	Basse Durance	Bléone	Buëch	Calavron	Camargue	Crau - Vigueirat	Eze	Largue	Moyenne Durance amont	Moyenne Durance aval	Verdon	Affluents moyenne Durance Gapençais
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■			■	■					■			■		
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)	■				■					■					
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole		■													
Déficit de gestion locale	1A05	Développer le champ d'action des contrats : - à tous les problèmes du bassin versant - à tous les milieux															
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée			■		■			■	■	■					
Dégradation morphologique	3C05	Prendre en compte l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit														■	
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés									■						
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur							■								
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques								■							
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve									■						
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée								■							
	3A29	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée								■							

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Affluents moyenne Durance aval	Aigue Brun	Asse	Basse Durance	Bléone	Buëch	Calavron	Camargue	Crau - Vigueirat	Eze	Largue	Moyenne Durance amont	Moyenne Durance aval	Verdon	Affluents moyenne Durance Gapeçais	Méouge
Déséquilibre quantitatif	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource																
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■				■									■	■	
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants						■				■			■			
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation		■			■		■			■				■		
	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations								■								
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage														■		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■		■		■											
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes		■				■		■						■		
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■			■		■	■					■	■		■	
	3B01	Evaluer l'impact des ouvrages et des aménagements sur l'atteinte du bon état														■		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■		■		■	■									■	
	3A33	Mettre en oeuvre la réalimentation de la nappe								■								
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■		■	■						■		■	■		■	■
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	■		■			■										
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																
	Eutrophisation excessive	5B03	Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation													■		■
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5B29	Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine			■													
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles								■								
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux																

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Affluents moyenne Durance aval	Aigue Brun	Asse	Basse Durance	Bléone	Buëch	Calavron	Camargue	Crau - Vigueirat	Eze	Largue	Moyenne Durance amont	Moyenne Durance aval	Verdon	Affluents moyenne Durance Gapeñaçais	Méouge
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																
	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins)																
	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																
	5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires																
Pollution par les pesticides	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique																
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols																
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles																
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																	
Problème de transport sédimentaire	3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes																
	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants															
			Affluents moyenne Durance aval	Aigue Brun	Asse	Basse Durance	Bléone	Buëch	Calavron	Camargue	Crau - Vigueirat	Eze	Largue	Moyenne Durance amont	Moyenne Durance aval	Verdon	Affluents moyenne Durance Capençais	Méouge
Risque pour la santé	5B03	Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation																
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation																
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																
Substances dangereuses hors pesticides	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																
	5F01	Étudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																								
			FR_DO_104	FR_DO_108	FR_DO_130	FR_DO_133	FR_DO_136	FR_DO_136B	FR_DO_137	FR_DO_139	FR_DO_204	FR_DO_209	FR_DO_213	FR_DO_226	FR_DO_229	FR_DO_236	FR_DO_301	FR_DO_302	FR_DO_302A	FR_DO_302B	FR_DO_323	FR_DO_323b	FR_DO_324	FR_DO_402	FR_DO_508	FR_DO_513	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																									
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																									
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole																									
Déficit de gestion locale	1A05	Développer le champ d'action des contrats : - à tous les problèmes du bassin versant - à tous les milieux																									
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																									
Dégradation morphologique	3C05	Prendre en compte l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit																									
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																									
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																									
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																									
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve																									
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée																									
	3A29	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée																									

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																							
			FR_DO_104	FR_DO_108	FR_DO_130	FR_DO_133	FR_DO_136	FR_DO_136B	FR_DO_137	FR_DO_139	FR_DO_204	FR_DO_209	FR_DO_213	FR_DO_226	FR_DO_229	FR_DO_236	FR_DO_301	FR_DO_302	FR_DO_302A	FR_DO_302B	FR_DO_323	FR_DO_323b	FR_DO_324	FR_DO_402	FR_DO_508	FR_DO_513
Déséquilibre quantitatif	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource																								
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																								
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants																								
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																								
	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations																								
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																								
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																								
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																								
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																								
	3B01	Evaluer l'impact des ouvrages et des aménagements sur l'atteinte du bon état																								
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																								
	3A33	Mettre en oeuvre la réalimentation de la nappe																								
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																								
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise																								
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																								
Eutrophisation excessive	5B03	Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation																								
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5B29	Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine																								
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles organiques																								
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux																								

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																							
			FR_DO_104	FR_DO_108	FR_DO_130	FR_DO_133	FR_DO_136	FR_DO_136B	FR_DO_137	FR_DO_139	FR_DO_204	FR_DO_209	FR_DO_213	FR_DO_226	FR_DO_229	FR_DO_236	FR_DO_301	FR_DO_302	FR_DO_302A	FR_DO_302B	FR_DO_323	FR_DO_323b	FR_DO_324	FR_DO_402	FR_DO_508	FR_DO_513
Risque pour la santé	5B03	Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation																								
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																								
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																								
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation																								
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																								
Substances dangereuses hors pesticides	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																								
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																								
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																								
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																								

14/ Territoire rive droite du Rhône aval

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Affluents rive droite du Rhône entre Lavézon et Ardèche	Eyrieux	Gardons	Ouvèze Payre Lavézon	Beaume - Drobie
Altération de la continuité biologique										
Dégradation morphologique										
Problème de transport sédimentaire										
Menace sur le maintien de la biodiversité										
Déficit de gestion locale										
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire										
Déséquilibre quantitatif										
Perturbation du fonctionnement hydraulique										
Risque pour la santé										
Substances dangereuses hors pesticides										
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques										
Eutrophisation excessive										
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses										
Pollution par les pesticides										
Altération et ou dégradation des zones humides										

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants									
			Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Affluents rive droite du Rhône entre Lavézon et Ardèche	Eyreux	Gardons	Ouvèze Payre Lavézon	Beaume - Drobie
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■	■	■					■		
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)	■	■						■		
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée				■	■	■	■	■	■	
Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	■		■	■						
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve			■							
Déséquilibre quantitatif	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■			■					■	
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			■							
	3A15	Créer un ouvrage de substitution					■			■		
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	■			■					■	
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■	■		■	■		■		■	
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes								■		
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau			■		■			■		
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement										
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur										
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles			■							
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux								■		

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants									
			Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Affluents rive droite du Rhône entre Lavézon et Ardèche	Eyreux	Gardons	Ouvèze Payre Lavézon	Beaume - Drobie
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé		■						■		
	5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires			■							
	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins)								■		
Pollution par les pesticides	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique								■		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles			■					■		
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles			■							
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur	■		■	■					■	
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide							■	■		
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire								■	■	
Risque pour la santé	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles								■		
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée										
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation										
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local								■		
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets								■		
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses									■	
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux			■					■	■	

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																				
			FR_DO_101	FR_DO_117	FR_DO_118	FR_DO_128	FR_DO_128P	FR_DO_129	FR_DO_220	FR_DO_322	FR_DO_323	FR_DO_324	FR_DO_324B	FR_DO_324C	FR_DO_325	FR_DO_507	FR_DO_507A	FR_DO_508	FR_DO_518	FR_DO_607	FR_DO_612	FR_DO_613	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																					
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																					
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																					
Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																					
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve																					
Déséquilibre quantitatif	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants																					
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																					
	3A15	Créer un ouvrage de substitution																					
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise																					
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																					
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																					
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																					
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement																					
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																					
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																					
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux																					

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																				
			FR_DO_101	FR_DO_117	FR_DO_118	FR_DO_128	FR_DO_128P	FR_DO_129	FR_DO_220	FR_DO_322	FR_DO_323	FR_DO_324	FR_DO_324B	FR_DO_324C	FR_DO_325	FR_DO_507	FR_DO_507A	FR_DO_508	FR_DO_518	FR_DO_607	FR_DO_612	FR_DO_613	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																					
	5E17	Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires	■																				
	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins)																					
Pollution par les pesticides	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique				■				■	■												
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles				■				■	■												
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles											■						■				
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																					
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																					
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																					
Risque pour la santé	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles				■				■	■												
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée								■				■									
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation	■	■																			
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local																					
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets																					
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses										■											
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																					

15/ Territoire Côtiers est et littoral

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Argens	Cagne	Esteron	Giscle et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Paillons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de Saint Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Anges	Littoral Alpes-Maritimes – Frontière italienne
Altération de la continuité biologique																	
Dégradation morphologique																	
Problème de transport sédimentaire																	
Menace sur le maintien de la biodiversité																	
Déficit de gestion locale																	
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire																	
Déséquilibre quantitatif																	
Perturbation du fonctionnement hydraulique																	
Risque pour la santé																	
Substances dangereuses hors pesticides																	
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques																	
Eutrophisation excessive																	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses																	
Pollution par les pesticides																	
Altération et ou dégradation des zones humides																	

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants																
			Argens	Cagne	Esteron	Gisclé et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Paillons et Côtiers Est	Roya Bévère	Siagne et affluents	Brague	Golfe de Saint Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Anges	Littoral Alpes-Maritimes – Frontière italienne
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																	
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																	
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																	
Dégradation morphologique	4A02	Remobiliser les champs d'expansion des crues																	
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																	
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																	
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																	
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																	
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																	
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																	
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																	
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement																	
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																	
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles																	
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																	
Menace sur le maintien de la biodiversité	7A03	Aménager de manière raisonnée les sites naturels																	
	6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques																	
	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer																	
	7A04	Organiser les activités et usages																	
Pollution domestique et	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																	

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants																
			Argens	Cagne	Esteron	Gisclé et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Pailons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de Saint Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Anges	Littoral Alpes-Maritimes – Frontière italienne
industrielle hors substances dangereuses	5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires																	
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																	
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																	
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																	
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																	
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																	
Risque pour la santé	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																	
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement																	
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																	
Substances dangereuses hors pesticides	5A42	Equiper les aires de carénage de dispositifs de traitements spécialisés																	

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines															
			FR_DO_136	FR_DO_136B	FR_DO_137	FR_DO_138	FR_DO_139	FR_DO_232	FR_DO_234	FR_DO_318	FR_DO_318A	FR_DO_318B	FR_DO_328	FR_DO_328B	FR_DO_404	FR_DO_404B	FR_DO_404C	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																
Dégradation morphologique	4A02	Remobiliser les champs d'expansion des crues																
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)																
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																
	5F28	Mettre en oeuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement																
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles																
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage																
Menace sur le maintien de la biodiversité	7A03	Aménager de manière raisonnée les sites naturels																
	6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques																
	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer																
	7A04	Organiser les activités et usages																
Pollution domestique et	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines														
			FR_DO_136	FR_DO_136B	FR_DO_137	FR_DO_138	FR_DO_139	FR_DO_232	FR_DO_234	FR_DO_318	FR_DO_318A	FR_DO_318B	FR_DO_328	FR_DO_328B	FR_DO_404	FR_DO_404B	FR_DO_404C
industrielle hors substances dangereuses	5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires															
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles															
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation															
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)															
	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage															
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée															
Risque pour la santé	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière															
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement															
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée															
Substances dangereuses hors pesticides	5A42	Equiper les aires de carénage de dispositifs de traitements spécialisés															

16/ Zone d'activité de Marseille – Toulon et littoral

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Arc provençal	Côtiers Ouest toulonnais	Etang de Berre	Gapeau	Huveaune	Maravanne	Reppe	Touloubre	Golfe de Fos	Côte bleue	Littoral Marseille - Cassis	Littoral La Ciotat - Le Busc	Rade de Toulon	Rade de Hyères - Iles du Soleil
Altération de la continuité biologique														
Dégradation morphologique														
Problème de transport sédimentaire														
Menace sur le maintien de la biodiversité														
Déficit de gestion locale														
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire														
Déséquilibre quantitatif														
Perturbation du fonctionnement hydraulique														
Risque pour la santé														
Substances dangereuses hors pesticides														
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques														
Eutrophisation excessive														
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses														
Pollution par les pesticides														
Altération et ou dégradation des zones humides														

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants													
			Arc provençal	Côtièrs Ouest toulonnais	Etang de Berre - Cadère	Gapeau	Huveaune	Maravanne	Reppe	Touloubre	Golfe de Fos	Côte bleue	Littoral Marseille - Cassis	Littoral La Ciotat - Le Busc	Rade de Toulon	Rade de Hyères - Iles du Soleil
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			■						■					
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)			■	■					■					
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■													
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée		■			■			■	■	■	■			
Dégradation morphologique	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés							■							
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques					■									
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide			■											
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations														
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage								■						
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes					■									
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau					■									
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements					■									
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés							■							
	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource														
	3A29	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée			■											
	3A33	Mettre en oeuvre la réalimentation de la nappe														
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives														■
	7A03	Aménager de manière raisonnée les sites naturels										■				
	6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques												■	■	■
	7A04	Organiser les activités et usages										■	■	■	■	■
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■													

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants													
			Arc provençal	Côtièrs Ouest toulonnais	Etang de Berre - Cadère	Gapeau	Huveaune	Maravenne	Rappe	Touloubre	Golfe de Fos	Côte bleue	Littoral Marseille - Cassis	Littoral La Ciotat - Le Busc	Rade de Toulon	Rade de Hyères - Iles du Soleil
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■	■			■		■	■			■			
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement		■												
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		■		■				■						
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles				■										
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles		■												
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique														
Risque pour la santé	5F30	Mettre en place des périmètres de protection de captage														
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée														
Substances dangereuses hors pesticides	5A40	Actualiser les autorisations relatives aux ICPE													■	■
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets								■						
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■	■												
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses														
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)														

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines														
			FR_DO_104	FR_DO_107	FR_DO_137	FR_DO_138	FR_DO_205	FR_DO_210	FR_DO_215	FR_DO_312	FR_DO_312a	FR_DO_312b	FR_DO_343	FR_DO_513			
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison															
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)															
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole															
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée															
Dégradation morphologique	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés															
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques															
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide															
Déséquilibre quantitatif	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations															
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage															
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes															
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau															
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements															
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés															
	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource															
	3A29	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée															
	3A33	Mettre en oeuvre la réalimentation de la nappe															
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives															
	7A03	Aménager de manière raisonnée les sites naturels															
	6B01	Assurer une protection réglementaire des peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques															
	7A04	Organiser les activités et usages															
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux															

Problèmes à traiter	Code	Intituté de la mesure	Eaux souterraines											
			FR_DO_104	FR_DO_107	FR_DO_137	FR_DO_138	FR_DO_205	FR_DO_210	FR_DO_215	FR_DO_312	FR_DO_312a	FR_DO_312b	FR_DO_343	FR_DO_513
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales												
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement												
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles												
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles												
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles												
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique												
Risque pour la santé	5F30	Mettre en place des périmètres de protection de captage												
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée												
Substances dangereuses hors pesticides	5A40	Actualiser les autorisations relatives aux ICPE												
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets												
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales												
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses												
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)												

17/ Territoire Côtiers ouest, lagunes et littoral

Principaux enjeux

En cours de rédaction

Domaines concernés par des mesures actées ou en cours d'application :

	Affluents Aude médiane	Agly	Aude amont	Aude aval	Bagnas	Canet	Fresquel	Hérault	Lez Mosson Etangs Palavasiens	Libron	Or	Orb	Petite Camargue	Salse Leucate	Sègre	Tech et affluents Côte Vermeille	Têt	Thau	Vidourle	Vistre Costière	Côte Vermeille	Littoral sableux	Cap d'Agde	Littoral cordon lagunaire
Altération de la continuité biologique																								
Dégradation morphologique																								
Problème de transport sédimentaire																								
Menace sur le maintien de la biodiversité																								
Déficit de gestion locale																								
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire																								
Déséquilibre quantitatif																								
Perturbation du fonctionnement hydraulique																								
Risque pour la santé																								
Substances dangereuses hors pesticides																								
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques																								
Eutrophisation excessive																								
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses																								
Pollution par les pesticides																								
Altération et ou dégradation des zones humides																								

Remarques : 1/ les masses d'eau souterraine : lorsqu'une mesure concernait à la fois une masse d'eau souterraine et superficielle, deux approches ont été utilisées au niveau du bassin pour attribuer les mesures :

- dans certains cas, les mesures ont été citées à la fois dans les tableaux des eaux souterraines et superficielles ;
- dans d'autres cas, elles ne sont citées que dans l'un ou l'autre.

De ce fait, il faut prendre en considération l'ensemble des localisations citées pour une mesure donnée.

Les noms des masses d'eau souterraine sont précisés en annexe.

2/ les zones humides : les mesures relatives aux zones humides ne seront pas territorialisées, mais organisées par grand type de zones humides.

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants																								
			Affluents Aude médiane	Agly	Aude amont	Aude aval	Bagnas	Canet	Fresquel	Hérault	Lez Mosson Etangs Palavasiens	Libron	Or	Orb	Petite Camargue	Salse Leucate	Sègre	Tech et affluents Côte Vermeille	Têt	Thau	Vidourle	Visire Costière	Côte Vermeille	Littoral sableux	Cap d'Agde	Littoral cordon lagunaire	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		■	■				■				■			■	■										
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)		■	■				■				■			■	■										
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée		■	■			■			■							■		■				■	■		
	3D16	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du bassin versant				■				■			■	■					■								
Dégradation morphologique	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes						■																			
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés		■					■			■															
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	■						■									■	■				■				
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve				■			■		■	■	■					■	■	■							
	3C24	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire																						■		■	
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté	■						■	■	■	■	■					■	■		■	■					
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques											■								■		■				
	3C17	Restaurer les berges							■				■					■		■		■					

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants																									
			Affluents Aude médiane	Agly	Aude amont	Aude aval	Bagnas	Canet	Fresquel	Hérault	Lez Mosson Etiangs Palavasiens	Libron	Or	Orb	Petite Camargue	Saise Leucate	Sègre	Tech et affluents Côte Vermeille	Têt	Thau	Vidourle	Vistre Costière	Côte Vermeille	Littoral sableux	Cap d'Agde	Littoral cordon lagunaire		
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																										
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																										
	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations																										
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																										
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																										
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement																										
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																										
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																										
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																										
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant																										
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																										
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																										
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles																										
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																										
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives																										
	7A04	Organiser les activités et usages																										
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée																										
	3A19	Elaborer un plan de gestion hydraulique de la lagune																										
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)																										
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux																										

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants																							
			Affluents Aude médiane	Agly	Aude amont	Aude aval	Bagnas	Canet	Fresquel	Hérault	Lez Mosson Etangs Palavasiens	Libron	Or	Orb	Petite Camargue	Salse Leucate	Sègre	Tech et affluents Côte Vermeille	Têt	Thau	Vidourle	Vistre Costière	Côte Vermeille	Littoral sableux	Cap d'Agde	Littoral cordon lagunaire
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B29	Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine																								
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																								
	5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires																								
	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																								
Pollution par les pesticides	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																								
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique																								
	5D07	Maintenir ou planter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols																								
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																								
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles																								
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																								
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																								
Prévention	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																								
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																								
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																								
	2A12	Faire participer au sein des instances de pilotage des démarches eau des acteurs de l'aménagement et réciproquement																								
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																								
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																								
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire																								
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																								
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats																								
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																								

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous-bassins versants																								
			Affluents Aude médiane	Agly	Aude amont	Aude aval	Bagnas	Canet	Fresquel	Hérault	Lez Mosson Etangs Palavasiens	Libron	Or	Orb	Petite Camargue	Salse Leucate	Sègre	Tech et affluents Côte Vermeille	Têt	Thau	Vidourle	Vistre Costière	Côte Vermeille	Littoral sableux	Cap d'Agde	Littoral cordon lagunaire	
Risque pour la santé	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement																									
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation																									
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																									
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																									
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local																									
	5A41	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires																									
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets																									
	5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés																									
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																									
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																									
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																									
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																									

Les mesures complémentaires à mettre en œuvre

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																									
			FR_DO_101	FR_DO_106	FR_DO_113	FR_DO_115	FR_DO_117	FR_DO_122	FR_DO_124	FR_DO_125	FR_DO_128	FR_DO_132	FR_DO_221	FR_DO_222	FR_DO_223	FR_DO_224	FR_DO_229	FR_DO_310	FR_DO_311	FR_DO_316	FR_DO_323	FR_DO_409	FR_DO_414	FR_DO_507	FR_DO_509	FR_DO_601	FR_DO_615	
Altération de la continuité biologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison																										
	3C11	Créer une passe à poissons (montaison)																										
Déficit de gestion locale	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																										
	3D16	Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides à l'échelle du bassin versant																										
Dégradation morphologique	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes																										
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																										
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																										
	3C47	Restaurer et gérer la ripisylve																										
	3C24	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire																										
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté																										
	3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques																										
	3C17	Restaurer les berges																										

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																								
			FR_DO_101	FR_DO_106	FR_DO_113	FR_DO_115	FR_DO_117	FR_DO_122	FR_DO_124	FR_DO_125	FR_DO_128	FR_DO_132	FR_DO_221	FR_DO_222	FR_DO_223	FR_DO_224	FR_DO_229	FR_DO_310	FR_DO_311	FR_DO_316	FR_DO_323	FR_DO_409	FR_DO_414	FR_DO_507	FR_DO_509	FR_DO_601	FR_DO_615
Déséquilibre quantitatif	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit																									
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation																									
	3B07	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations																									
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits d'étiage																									
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes																									
	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement																									
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau																									
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																									
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																									
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant																									
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																									
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																									
	3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles																									
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																									
	Menace sur le maintien de la biodiversité	6A02	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives																								
7A04		Organiser les activités et usages																									
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée																									
	3A19	Elaborer un plan de gestion hydraulique de la lagune																									
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)																									
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux																									

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																								
			FR_DO_101	FR_DO_106	FR_DO_113	FR_DO_115	FR_DO_117	FR_DO_122	FR_DO_124	FR_DO_125	FR_DO_128	FR_DO_132	FR_DO_221	FR_DO_222	FR_DO_223	FR_DO_224	FR_DO_229	FR_DO_310	FR_DO_311	FR_DO_316	FR_DO_323	FR_DO_409	FR_DO_414	FR_DO_507	FR_DO_509	FR_DO_601	FR_DO_615
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B29	Adapter les pratiques d'amendement organique à la vulnérabilité des sols et des masses d'eau souterraine																									
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																									
	5E17	Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires																									
	5B17	Mettre en place un traitement plus poussé																									
Pollution par les pesticides	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																									
	5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique																									
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols																									
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																									
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles																									
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles																									
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																									
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																									
Prévention	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ?)																									
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts																									
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire	2A12	Faire participer au sein des instances de pilotage des démarches eau des acteurs de l'aménagement et réciproquement																									
Problème de transport sédimentaire	3C04	Favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur																									
	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide																									
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire																									
	3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur																									
	3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats																									
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire																									

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Eaux souterraines																								
			FR_DO_101	FR_DO_106	FR_DO_113	FR_DO_115	FR_DO_117	FR_DO_122	FR_DO_124	FR_DO_125	FR_DO_128	FR_DO_132	FR_DO_221	FR_DO_222	FR_DO_223	FR_DO_224	FR_DO_229	FR_DO_310	FR_DO_311	FR_DO_316	FR_DO_323	FR_DO_409	FR_DO_414	FR_DO_507	FR_DO_509	FR_DO_601	FR_DO_615
Risque pour la santé	5F27	Elaborer un schéma directeur pour l'AEP, plan de secours, étude de sécurisation de l'approvisionnement																									
	5F10	Recenser les aires d'alimentation actuelles et futures et planifier les actions de préservation	■				■																				
	5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles									■										■	■					
	5F13	Mettre en place une zone de sauvegarde avec réglementation adaptée																				■					
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local																									
	5A41	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires																									
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets																									
	5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés															■										
	5E04	Elaborer et mettre en place un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																									
	5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle																									
	5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses																									
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux																									